

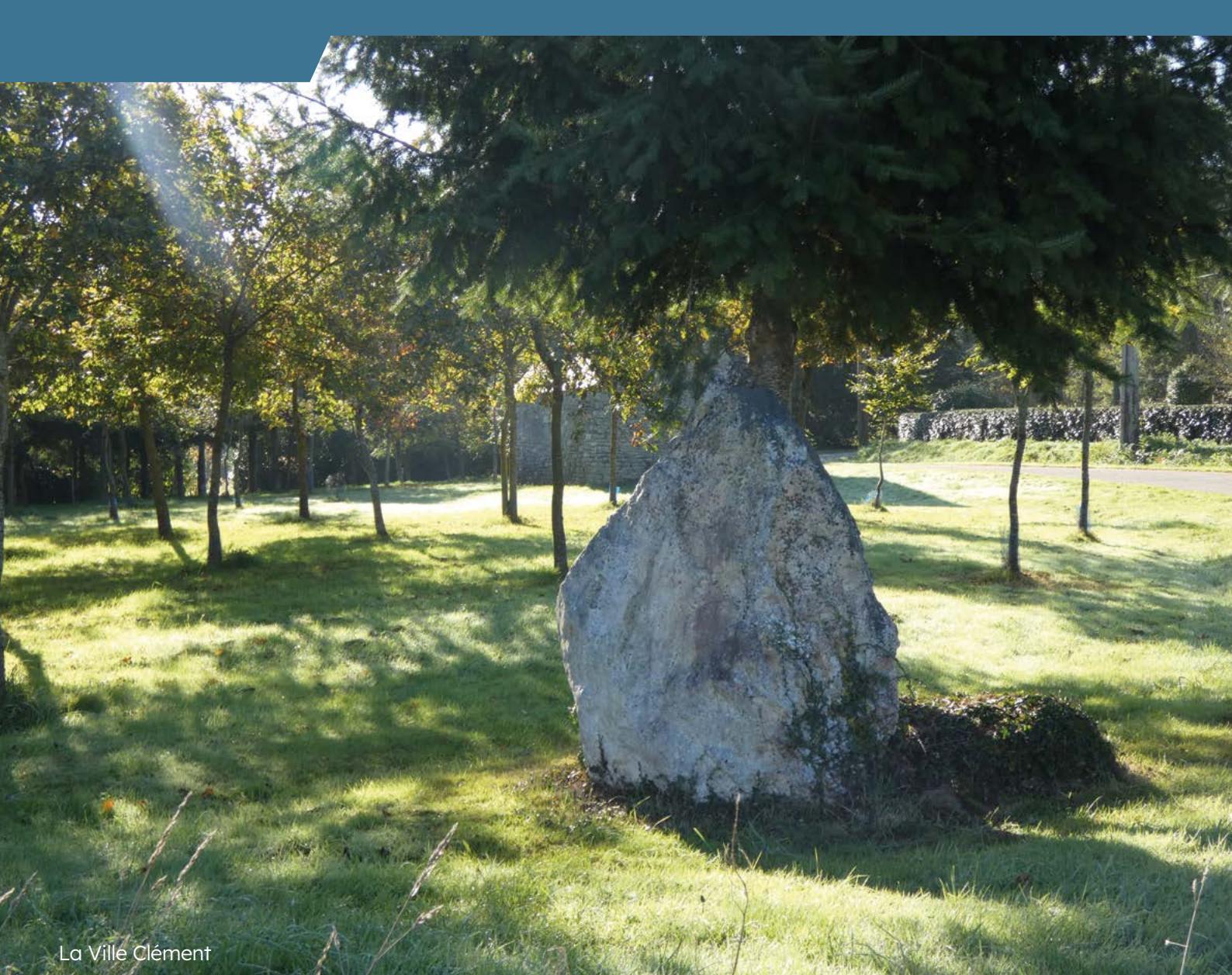
# SAINT-SERVANT SUR-OUST

Bulletin municipal  
- Décembre 2025 -



Le Petit Lézarnan





La Ville Clément

## Contact

Mail :  
mairie@saintservant56.fr  
Tél : 02 97 22 24 25

## Horaires de la mairie

- Lundi 8h30/12h30 13h30/17h30
- Mardi 8h30/12h30 13h30/17h30
- Mercredi 8h30/12h00 Fermé au public
- Jeudi 8h30/12h30 Fermé au public
- Vendredi 8h30/12h30 13h30/17h30

## SOMMAIRE

Mot du Maire .....	1
Vie de la commune .....	2
Vie scolaire .....	33
Vie sociale et culturelle .....	37
Vie sportive .....	44
Agenda .....	52
Commerces .....	54

Rédaction : H. Brulé, M. Le Dévéhat, A. Brunel, L. Champel, C. Péru, F. Zubinski.

Mise en page et impression : imprimerie Poisneuf - Josselin - 02 97 22 23 40



## BONJOUR À TOUTES ET À TOUS,

Alors que s'achève l'année 2025, je souhaite revenir sur les actions menées au service de notre commune. Dans un contexte national souvent incertain, nous avons su faire preuve de dynamisme. En effet, ces derniers mois ont été marqués par la poursuite de nombreux projets visant à renforcer l'attractivité, la qualité de vie et la cohésion de notre territoire.

Sur le plan de l'aménagement et du cadre de vie, plusieurs chantiers structurants ont été engagés et bien-tôt achevés.

Parmi les réalisations marquantes, l'inauguration de la chapelle de Saint Gobrien qui s'est tenue récemment. Ce lieu chargé d'Histoire a retrouvé toute sa splendeur grâce à un travail remarquable de tous les partenaires. Cette restauration nous rappelle combien notre patrimoine est précieux et combien il nous appartient de le préserver.

La création de la MAM occupe également une place toute particulière. Ce projet, porté avec conviction par la municipalité et soutenu par des professionnelles de la petite enfance motivées, offrira dès le mois de février aux jeunes familles, un lieu d'accueil chaleureux, sécurisé et adapté aux tout-petits. C'est un véritable atout pour l'avenir de notre commune, qui répond à un besoin concret.

Un chantier majeur a débuté au village de Saint-Gobrien : les travaux de création du réseau d'assainissement collectif et de renouvellement du réseau d'eaux pluviales sont en cours et avancent conformément au planning prévisionnel des entreprises. Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage conjointe de Ploërmel Communauté et de la mairie de Saint Servant, avec l'assistance du maître d'œuvre Artélia.

Les travaux vont se poursuivre jusqu'à mars 2026 et la mise en service du réseau d'assainissement devrait avoir lieu vers mai 2026. Je remercie sincèrement les habitants pour leur patience et leur compréhension pendant cette période.

**Le conseil municipal aura le plaisir de vous accueillir le samedi 10 janvier à 11h à la salle communale pour la cérémonie des voeux**

Dès le mois de janvier 2026, la municipalité engagera une nouvelle étape importante : le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le choix du cabinet d'études interviendra début janvier. Ce document stratégique et important permettra de définir avec les habitants, les orientations d'aménagement et de développement de la commune pour les années à venir, dans le respect de son caractère rural et de son environnement.

Après onze années de service au sein de notre commune, notre agent technique Hervé Laly a fait valoir ses droits à la retraite. La municipalité tient à lui adresser ses remerciements pour son engagement et son investissement durant les années de service consacrées à la commune. Nous lui adressons tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle étape. Dans le même temps, nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année un nouvel agent technique Damien Perez. Je lui souhaite la bienvenue et plein de réussite dans sa fonction.

En mars 2026, auront lieu les prochaines élections municipales, qui permettront d'élire les conseils municipaux et donc les Maires pour un mandat de six ans. C'est un moment fort de la vie locale qui permettra à chacun d'exprimer son attachement à la commune.

Au-delà de ces grands projets, la vie communale continue de s'animer grâce à l'engagement des associations, des bénévoles, des agents municipaux et de l'ensemble des habitants. Leur implication quotidienne contribue à préserver cet esprit de convivialité et de solidarité qui fait l'identité de Saint Servant.

En ce début d'année, je vous adresse avec toute l'équipe municipale et le personnel communal, mes vœux les plus chaleureux. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et de beaux moments de partage !

**Le Maire,  
Hervé BRULÉ**

# État civil



## NAISSANCES

Martin DROULERS .....	06/01/2025	PLOËRMEL
Léopold ROUSSEAU .....	25/01/2025	PLOËRMEL
Noé HAMELIN CHAMPEL .....	27/01/2025	VANNES
Pablo FESTA .....	09/02/2025	VANNES
Néeri HARNOIS MARCADE .....	03/03/2025	PLOËRMEL
Solenn NAPIERACZ LOYER .....	14/06/2025	PLOËRMEL
Jules BLECON .....	18/06/2025	PLOËRMEL
Adèle SOUFFLET .....	29/07/2025	PLOËRMEL
Ulysse FAUCHOUX .....	12/09/2025	PLOËRMEL
Ambre COUTURIER .....	26/09/2025	PLOËRMEL
Maddy PLANCHARD .....	25/11/2025	PLOERMEL

## MARIAGES



Vincent COUÉ et Laurine COLMAR .....	08/03/2025	
Paul BOQUEL et Brunehilde CASSAR .....	14/04/2025	
Romain BRULÉ et Aurore PIRIO .....	30/05/2025	
Ludovic CHEVREL et Anne BOSCHERIE .....	02/08/2025	

## DÉCÈS

<b>Solange LE SOURD ép THERAUD</b> LA TOUCHE PIRO .....	09/01/2025	
<b>Jean GLEHELLO</b> ST GOBRIEN .....	13/02/2025	
<b>Anne BERNARD ép BRULE</b> LA GREE MENO .....	25/02/2025	
<b>Madeleine SOUPLET ép LE VANNIER</b> BRANGOURNAIS .....	25/02/2025	
<b>Christian LETOURNOUX</b> POUDELAN .....	04/03/2025	
<b>Hélène AUDEUX ép DENECE</b> LA TOUCHE PIRO .....	17/03/2025	
<b>Marie-Christine LE DU ép GILLET</b> LA VILLE MINIO .....	23/04/2025	
<b>Angèle BREHELIN ép PIRIO</b> LE BAS DRAINY .....	12/05/2025	
<b>Jeannine JOUBAUD</b> ST GOBRIEN .....	24/06/2025	

## Gisèle HAYS ép COUESPEL

<b>Gisèle HAYS ép COUESPEL</b> LA LANDE .....	01/07/2025	
<b>Bernard MORVAN</b> ST GOBRIEN .....	17/07/2025	
<b>Jean-François ALLAIN</b> LE VAL ES PIES .....	15/08/2025	
<b>Anne GIGUET ép BOULVAIS</b> LE TEMPLE .....	04/09/2025	
<b>Emilienne TANGUY ép BAUNY</b> ST GOBRIEN .....	07/09/2025	
<b>Denise THERAUD ép MORICE</b> LA VILLE LEO .....	10/10/2025	
<b>Raymonde COUESPEL ép DANO</b> BOURG .....	18/11/2025	



# Délibérations

## SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2025

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du conseil municipal précédent,
- Délibération Zones d'Accélération des Energies Renouvelables,
- Choix du bureau d'études pour la restauration de l'Eglise,
- MAM – acte de servitude pour canalisations eaux usées,
- Prévoyance : participation au prorata du temps de travail,
- Réorganisation de la bibliothèque : emploi d'un vacataire,
- Délibération pour mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- Questions diverses

### DÉLIBÉRATION ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 27 janvier 2025 au 10 février 2025, selon les modalités suivantes : dossier de concertation à disposition à la mairie.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Filière Eolien terrestre : pas d'autre zone que le parc éolien existant qui va être renouvelé – aucune zone proposée potentiellement retenue,
- Filière solaire thermique : accord sur toute la commune,
- Filière photovoltaïque : possible sur toute la commune,
- Filière photovoltaïque sur ombrière : pas de zone définie, accord de la proposition,
- Filière Biogaz/biométhane et les sous-filières : accord sur la carte proposée

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération. Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies

renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération, à savoir :

Filière Eolien terrestre : aucune zone proposée potentiellement retenue,

Filière solaire thermique, photovoltaïque, photovoltaïque sur ombrière, biogaz/biométhane et ses sous filières : accord sur les cartographies proposées,

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Madame la Sous-Préfète
- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune

### CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES POUR LA RESTAURATION DE L' EGLISE

Plusieurs bureaux d'études ont été consultés pour un diagnostic sur la restauration de l'Eglise, suivant le cahier des charges de Monsieur MENS, de la conservation du Patrimoine. Pierluigi Pericolo, architecte du patrimoine, avec co-traitants a déposé une offre forfaitaire d'un montant de 18100 HT soit 21 720 € TTC. Florence DUVERNAY, architecte du patrimoine, urbaniste, avec ses co-traitants agence ASAP et Elisabeth JUSTOME, docteurs en histoire, fait une offre à 25 502 € HT, soit 29 652 € TTC (1 membre non assujetti tva). Madame DE PONTHAUD, fait une offre à 16 800 € HT, soit 20 160 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- RETIENT l'offre du cabinet DE PONTHAUD,
- Autorise le Maire à signer le contrat.

### PERSONNEL - PRÉVOYANCE : PARTICIPATION AU PRORATA-TEMPORIS DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la participation financière obligatoire de la commune à la prévoyance souscrite par les agents. Le conseil municipal a délibéré pour un montant de 14 euros par mois. Il convient de proratiser cette participation dans le cas d'agent intercommunal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la proratisation en fonction du temps de travail pour les agents intercommunaux.

### RÉORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE : EMPLOI D'UN VACATAIRE

Par délibération du conseil municipal du 9 février 2024, l'agent d'accueil à la mairie avait pris le relai en tant que référente. Compte-tenu du temps consacré, il est difficile d'assumer toutes ses missions à la mairie. De plus, certaines missions relèvent de compétences très spécifiques. L'une des bénévoles a été bibliothécaire pendant 25 ans. Aussi, elle pour-



rait intervenir en soutien et en expertise. Monsieur le maire propose l'emploi d'un vacataire sur la base de 12 heures au plus par mois, sur une année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le recrutement d'un vacataire pour des missions précises : gestion et organisation des permanences et des bénévoles, achat et équipement des livres, réparations, agencement des rayons, contact avec la médiathèque départementale, référente de Saint Servant pour le réseau « les Mots sur l'eau » avec Val d'Oust et Montrtelot, mise en place d'évènements

## AUTORISATION POUR MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer afin de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

### Chapitre 21

- Opération 10093  
Eaux Pluviales Saint Gobrien 74 000
- Opération Non Individualisées 28 560

### Chapitre 23

- Opération 10094  
Construction MAM 142 500
- Opération 62  
Chapelle Saint Gobrien 156 000

## QUESTIONS DIVERSES

### A - Cession par la commune du terrain au lotissement LE ROCHER

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'acter comptablement la cession des parcelles de la commune vers le budget lotissement LE ROCHER ;

Après en avoir délibéré, le conseil :

- DÉCIDE la cession au profit du budget Lotissement Le Rocher, des parcelles mères AB 130 AB 130 et ZD 102, d'une superficie de 43 ares 86 au prix de 49 371 euros, frais de notaire inclus.

### B - Acquisition d'un camion benne

Monsieur le Maire évoque l'achat d'un camion benne pour les services techniques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord. Une ligne sera inscrite au budget 2025

### C - Information : entretiens prévus le 25 février pour le remplacement de l'adjoint technique

Demande de l'école pour que la commune gère la facturation de la cantine. Une convention va être présentée en ce sens. Gestion à compter de septembre 2025.

## SÉANCE DU 20 MARS 2025

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du conseil municipal précédent,
- Approbation des comptes administratifs 2024 : commune et lotissement le rocher,
- Vote des subventions aux associations,
- Ecole : décision de principe sur la gestion de la cantine - facturation aux familles
- Fixation tarif buses,
- Achat d'un camion benne,
- Personnel : recrutement d'un adjoint technique,
- Information : tableau récapitulatif du recensement
- Questions diverses,

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Avenir : pas de demande cette année,

Diou Ster ..... 700 €

Ja Basket ..... 1200 €

Chasse ..... 600 €

Monsieur Pirio ne prend pas part à la décision. L'association agrandit son local chasse, accord pour l'achat de matériaux pour un coût d'environ 3500 euros,



Gym.....	500 €
Cyclo.....	450 €
Oust à la Garonne.....	200 €
A P E L.....	700 €
OGEC.....	5 482 €
Garderie et 17 406 € Cantine.....	soit 22 888 €
HPPS.....	300 €
AEP.....	155 €

#### Autres subventions :

Banque alimentaire avec CCAS Josselin : .....	112€
Secours catholique : .....	150 €
Don du sang : .....	50 €
Adhésion à la Fondation du Patrimoine : .....	200 €
Adhésion au CAUE .....	Subvention exceptionnelle dans le cadre de la création de la Section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) de Josselin : 250 €

## APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

**COMMUNE** : Après lecture des réalisations budgétaires, le **compte administratif 2024** est le suivant :

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses : .....	545 842,91 €
Recettes : .....	711 668,31 €
Excédent de l'exercice 2024 : .....	+ 165 825,40 €
Résultat 2023 reporté : .....	0
Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement : .....	+ 165 825,40€

#### Section d'Investissement

Dépenses : .....	560 511,63 €
Recettes : .....	950 393,54 €
Résultat de l'exercice 2024 : .....	
excédent .....	+ 389 881,91€
Résultat 2023 reporté : .....	+ 53 163,55 €

**Soit un Résultat de clôture de l'Investissement : .....** **+ 443045,46 €**

**Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : .....** **+ 608 870,86 €.**

Après présentation du Compte Administratif 2024, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Sur demande de Madame LE DEVEHAT, adjointe, le Conseil procède au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte administratif 2024 de la Commune (pour 14)

**LOTISSEMENT LE ROCHER** : Après lecture des réalisations budgétaires, le **compte administratif 2024** est le suivant :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses : .....	66 635,06 €
Recettes : .....	77 364,62 €

Résultat de l'exercice 2024 : ..... 10 729,56 €

Résultat 2023 reporté : ..... 0,40 €

Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement : ..... 10 729,96 €

#### Section d'Investissement

Dépenses : ..... 55 192,05 €,

Recettes : ..... 24 424,4 €

Résultat de l'exercice 2024 : ..... déficit - 30 767,65 €

Résultat 2023 reporté : ..... - 24 424,00 €

**Soit un Résultat de clôture de l'Investissement : ..... - 55 192,05 €**

#### Résultat cumulé (fonctionnement

et investissement) : ..... **- 44 462,09 €**

Après présentation du Compte Administratif 2024, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote. Sur demande de Madame LE DEVEHAT, adjointe, le Conseil procède au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

• APPROUVE le Compte Administratif 2024 du Lotissement Le Rocher (pour 14).

#### Approbation des comptes de gestion 2024

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Trésorier sont conformes, le conseil municipal à l'unanimité :

• **DÉCLARE** que les comptes de gestion de la Commune, du lotissement LE ROCHER pour l'année 2024 dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes à l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## ÉCOLE : DÉCISION DE PRINCIPE SUR LA GESTION DE LA CANTINE - FACTURATION AUX FAMILLES

L'école sollicite la commune quant à la gestion du périscolaire, à savoir pour la gestion de la cantine voire de la garderie. Plusieurs rencontres ont eu lieu à ce sujet avec présentation de plusieurs scénarios. Actuellement, la gestion de la cantine et de la garderie sont gérées par un membre de l'OGEC. La commune octroie une subvention à l'OGEC à hauteur du déficit sur ces 2 services. Dans le cas d'une gestion communale, la commune paierait le prestataire cantine et ferait la facturation aux familles. La gestion du personnel resterait à l'école et une convention de mise à disposition du personnel et des locaux serait établi. Monsieur le maire demande à l'assemblée si elle donne un accord de principe, sur la gestion de la facturation cantine seulement dans un premier temps par la mairie à compter de la rentrée scolaire 2025/2026. L'achat d'un logiciel de facturation sera nécessaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur la gestion de la facturation par la mairie. Le budget 2025 tiendra compte de ce nouveau service.



## TARIF DES BUSES

Par une délibération de 4 décembre 2013, il était possible de faire faire le busage d'une entrée par les services techniques de la Commune, la buse étant à la charge du demandeur. La buse était facturée au prix d'achat et en fonction du linéaire posé. Il convient de fixer un tarif unique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le tarif buses (écoboxed) au prix de 20 euros le mètre linéaire pour un diamètre standard.

## ACQUISITION D'UN CAMION BENNE

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un camion benne pour les services techniques, afin de faciliter les déplacements et la manutention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'achat, sur le budget 2025, d'un Renault Master III benne d'occasion au prix de 26 445€ TTC et autorise le maire à signer le devis.

## PERSONNEL – RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil du recrutement par mutation d'un adjoint technique qui prendra ses fonctions début juin. Le jury composé du Maire et des adjoints a retenu cette candidature à l'unanimité parmi les candidats.

## INFORMATION – TABLEAU RÉCAPITULATIF DU RECENSEMENT 2025

Monsieur LE BLANC donne le résultat du recensement de la population 2025, avec le nombre de résidences secondaires et de maisons vacantes. 834 soit 24 personnes de plus qu'en 2019.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur OLIVIER s'interroge sur la police plurimunicipale. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu débat lors de deux conseils municipaux. Cette hypothèse n'a pas été retenue pour le moment.

Madame PERU parle du problème de distribution du courrier concernant le retrait des conteneurs en vue de la redevance incitative.

Madame ZUBINSKI a adressé des questions pour la réunion, dont :

- Amélioration de la salle des mariages. Monsieur le maire propose d'inscrire un petit budget pour rendre plus accueillante la salle pour les cérémonies de mariage.
- Remarque sur l'élargissement pour la fibre, certains arbres ont été 'saccagés'

Monsieur PIRIO informe des devis reçus pour le point à temps. Eiffage est retenu 1 080€ /tonne.

Monsieur RICHARD fait le point sur le sol de la salle

des sports. Au départ, il était question de revoir la ventilation, mais ce ne sera pas suffisant. La commission a reçu plusieurs entreprises, il faudrait refaire le sol. Bien sûr, cela nécessitera une protection maximale après. Une somme va être budgétée.

## SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du conseil municipal précédent,
- Vote des taux,
- Affectation du résultat,
- Vote des budgets Commune et Lotissement LE ROCHER,
- Questions diverses,

### VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259, relatif à la notification des produits prévisionnels 2025.

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles 2025	Taux de référence	Produits attendus
TFB Taxe Foncière Bâtie	657 100	42.79	281 173
TFNB Taxe Foncière Non Bâtie	82 300	41.21	33 916
Taxe d'habitation	192 300	10.85	20 865

**TOTAL 335 954 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les taux de l'année 2024.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le maire rappelle les résultats 2024, à savoir 165 825,40 € en fonctionnement et 443 045,46 € d'excédent d'investissement.

Il est proposé d'affecter 110 000 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette affectation de résultat.

### VOTE DES BUDGETS

- Fongibilité des crédits : Modalités d'application de la fongibilité des crédits vote du taux pour 2025

Monsieur le Maire informe les élus que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à lui déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de



chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance. Compte tenu de l'intérêt de cette souplesse, Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour la mettre en place et en fixer le taux tout en précisant que cette décision est annuelle.

Le Conseil Municipal, compte tenu des éléments présentés

**DÉCIDE** d'instaurer la fongibilité des crédits ;  
**FIXE** à 7,5% la limite de ces mouvements budgétaires pour les deux sections et pour 2025.

#### **Vote du Budget COMMUNE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 806 843,72 €,
- En section d'investissement à 1 907 046,01 €

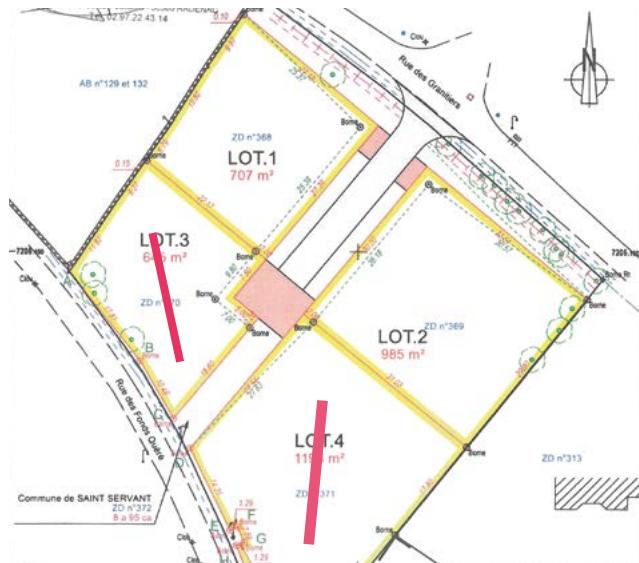
Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Commune 2025.

#### **Vote du Budget Lotissement LE ROCHER**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 153 329,77 €,
- En section d'investissement à 138 538,06 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget du lotissement le ROCHER.



#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **CAUE – accompagnement et adhésion 2025**

Monsieur le Maire a sollicité le CAUE pour des conseils quant à un projet de lotissement sur les parcelles communales ZD 248 et ZD 249 situées près de la salle commu-

nale. Une parcelle limitrophe pourrait être incluse dans cette opération. L'étude préalable du CAUE porterait sur : une analyse du site, la définition d'un scénario d'aménagement, des recommandations pour un aménagement qualitatif. Le CAUE peut aussi accompagner dans un second temps, pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette étude par la CAUE,
- Accepte le forfait de 500 euros pour cette mission,
- Renouvelle son adhésion en 2025 auprès du CAUE (0,33 €/habitant)

#### **Terrain cadastré ZB 121 à vendre à proximité du cimetière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition du propriétaire de la parcelle ZB 121 d'une surface de 280 m<sup>2</sup> à la commune. Cette parcelle pourrait être intéressante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à négocier le prix,

#### **Vente de bois suite élagage**

Le bois coupé au lotissement LE ROCHER a été cubé : il y a une corde une stère. Le conseil fixe à 200 euros le prix de ce bois. Une personne est intéressée.

#### **Demande acquisition portion route aux abords de la propriété DANO Maryvonne**

Madame DANO Maryvonne sollicite la commune pour l'achat d'une portion de route et d'une petite portion de chemin. Ceci dans la continuité de la parcelle cadastrée ZS 379 récemment acquise. Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 3,50 euros le mètre carré. Le projet d'acquisition représente une portion issue du domaine public et environ 3 m<sup>2</sup> de chemin (domaine privé de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Avoir pris connaissance du projet d'acquisition de la parcelle ZS 121,
- Décide de fixer à 3,5 € le m<sup>2</sup>,
- Décide le déclassement de la portion de route (environ 27 m<sup>2</sup>), situé uniquement aux abords de la propriété DANO, étant donné la dispense d'enquête publique.
- L'aliénation de ce chemin au profit de Mme DANO, au prix de 3,50 € le m<sup>2</sup>,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces,
- Tous les frais relatifs à cette affaire (**géomètre et acte notarial**) seront à la charge de l'acquéreur.



## Amicale du personnel : subventions 2025

Suite à l'adhésion de la commune à l'amicale de Ploërmel Communauté pour ses agents. L'amicale est une association loi 1901 et sollicite la subvention 2025 pour les 5 agents actifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder la subvention d'un montant de 652,68 euros pour l'année 2025.

## SÉANCE DU 26 MAI 2025

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du conseil municipal précédent,
- Ecole : prise en charge spectacle,
- Voirie : fauchage bords de route - choix entreprise,
- Finances : emprunt court terme et ligne de trésorerie,
- Rectification surface, projet acquisition portion route Le Val au Curé,
- Informations,
- Questions diverses,

En début de séance, Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la mise à disposition des locaux et du personnel cantine OGEC école Notre Dame et commune de Saint Servant ; accord des membres présents pour rajout de cet élément. Anghélique GODART, cheffe d'établissement va présenter les deux conventions.

## DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX ET DU PERSONNEL CANTINE DE L'OGEC DE L'ECOLE NOTRE DAME ET LA COMMUNE DE SAINT SERVANT

Dans la continuité de la décision prise le 20 mars concernant la gestion de la facturation de la cantine de l'école par la commune de Saint Servant. Le rôle de chacun va être défini par conventions. Madame GODART présente la convention de mise à disposition des locaux aménagés de l'école Notre Dame à la commune de Saint Servant. Madame GODART présente également la convention d'organisation et de mise à disposition des salariés de l'école sur ce temps périscolaire, avec rôle et responsabilité de chacun. Monsieur le maire propose au vote la signature de la convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions pour les locaux et le personnel.

## ÉCOLE : PRISE EN CHARGE SPECTACLE

L'école sollicite le Maire pour la prise en charge d'une animation lors du repas de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la prise en charge de ce spectacle, pour un coût de 512 euros.

## VOIRIE : FAUCHAGE BORDS DE ROUTE - CHOIX ENTREPRISE

A l'issue de la consultation, le conseil municipal a retenu l'offre la plus avantageuse proposée par l'entreprise HAMON pour un montant de 37 15,20 € TTC soit 40€/km

## FINANCES

### Emprunt court terme

Monsieur le maire présente les propositions reçues quant à un emprunt court terme le temps de l'encaissement des subventions et de la tva pour la MAM.

A l'issue de la consultation, le conseil municipal a retenu l'offre la plus avantageuse proposée par le Crédit Mutuel.

Modalité du prêt court terme : 400000 euros Durée : 24 mois. Taux fixe 2.68 %, Echéance 2680 €, frais de dossier 400 euros, amortissement progressif, total intérêts : **21 440 €** ; remboursement anticipé possible à chaque échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

### Ligne de Trésorerie

Dans la continuité de la délibération prise le 3 décembre 2024 relative à une ligne de trésorerie auprès du crédit agricole. Celui-ci nous soumet les conditions actualisées :

- Plafond 140 000 €
  - Durée 1 an
  - Intérêts trimestriels
  - Taux euribor 3 mois moyenné +1,31%
  - Index avril 2025 : 2.249% soit un taux variable de 3.56%
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Prend acte des conditions actualisées,
  - Autorise le maire à signer cette proposition

## RECTIFICATION SURFACE, PROJET ACQUISITION PORTION ROUTE LE VAL AU CURÉ

Par délibération du 1<sup>er</sup> avril, le conseil municipal autorise la cession d'un bout de route à Madame DANO. La surface indiquée est de 51 mètres carrés. Après délibération, le conseil municipal prend acte de cette surface.



## QUESTIONS DIVERSES

### Prise en charge formation aux premiers secours (PSC1)

Une formation aux gestes de premier secours a été proposée aux agents de la commune de Saint Servant par le Syndicat Scolaire. 12 participants. Un agent de la commune a participé. Il convient de participer financièrement à cette formation, le coût est de 55 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal va reverser au syndicat scolaire le coût de cette formation.

**Information : Travaux réseau Eaux Pluviales à Saint Gobrien** Les offres relatives aux travaux de réseau eaux usées et eaux pluviales ont été étudiées par un bureau d'études en lien Ploërmel communauté et la commune.

Entreprise STURNO retenue en association avec l'entreprise DEHE TP, avec une offre d'environ 350 000 € pour la partie eaux pluviales. La date de début des travaux n'est pas connue précisément, il faudra 4 mois de travaux. Il conviendra de réaliser un prêt pour ces travaux.

### Présentation du projet du club de foot AVENIR

Un bâtiment modulaire de 45 m<sup>2</sup> va être ajouté à la buvette existante. Le club financera ce bâtiment. La commune doit faire appel à un architecte s'agissant d'un ERP (établissement recevant du public). Le montant des honoraires s'élève à 2960 euros.

### Divers

- Personnel communal : Monsieur LALY fait valoir ses droits à la retraite.
- Patrimoine : une commission va avoir lieu début juin
- Information quant à un recours déposé demandant l'annulation d'un permis de construire.

Monsieur OLIVIER signale le mauvais positionnement d'un poteau 'fibre' au 38 rue des granitiers. Il est sur un terrain privé et non communal.

## SÉANCE DU 24 JUIN 2025

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du conseil municipal précédent,
- Document d'urbanisme : choix du document, lancement consultation bureau d'études,
- Budget : décision modificative suite prêt relai et tableau de la dette,
- Présentation étude CAUE projet lotissement et acquisition foncière,
- Révision du SAGE Vilaine : avis du conseil municipal,
- Emprunt travaux Eaux Pluviales,
- Cantine : fournisseur des repas,
- Questions diverses

## DOCUMENT D'URBANISME : CHOIX DU DOCUMENT, LANCEMENT CONSULTATION BUREAU D'ÉTUDES

Ploërmel Communauté est venu présenter les différences entre le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et la carte communale en conseil municipal le 12 novembre 2024. La carte communale de Saint Servant a été approuvée en 2007. Il convient de revoir le document d'urbanisme notamment pour le mettre en conformité avec le SCOT. L'élaboration du PLU de la commune constitue pour la collectivité une opportunité de mener une réflexion sur son développement à court et moyen termes afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L.101-1 et L.101-2 du code de l'urbanisme.

L'élaboration du PLU est prescrite sur l'intégralité du territoire communal pour les objectifs suivants :

- Mettre en compatibilité le nouveau document de planification avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel (SCOT)
- Définir les objectifs du PADD à l'échelle de la commune nouvelle :
  - Répondre aux besoins d'accueil de la population tout en maîtrisant la consommation foncière
  - Définir les secteurs stratégiques et permettre les opérations de renouvellement urbain, la densification et la mutation des espaces dans l'enveloppe urbaine
  - Favoriser les nouvelles formes urbaines, maîtriser et développer une offre adaptée au contexte local
  - Faire évoluer la commune vers une mobilité durable, performante et intégrée
  - Affirmer la préservation des espaces naturels, agricoles, bâties et paysagers

L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à l'élaboration du PLU ou de ses annexes sanitaires. Ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du PLU.

Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre légal du contenu d'un PLU.

Conformément aux articles L.103-3 et L103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertations suivantes seront respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

- Parution dans le bulletin municipal d'articles,
- Organisation de plusieurs réunions publiques,
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée



tout au long de procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,

Il est proposé de confier, conformément aux règles des marchés publics, une mission de prestations intellectuelles pour l'élaboration du PLU, à un bureau d'études non choisi à ce jour.

Les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme seront associées à l'élaboration du PLU et si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 seront consultées.

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au préfet du Morbihan ;
- Aux présidents du conseil régional et du conseil départemental ;
- Aux présidents des chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat et d'agriculture ;
- Au président de Ploërmel Communauté compétent en matière de programme local de l'habitat et en matière d'organisation des transports urbains, dont la commune est membre ;
- Au président du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du Schéma de Cohérence Territorial ;
- Aux maires des communes limitrophes ;

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-1 et suivants ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

Vu le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne approuvé le 18 décembre 2018 ;

Vu le Plan Local de l'Habitat (PLH) de Ploërmel Communauté adopté le 26 septembre 2019,

Vu la carte communale en vigueur approuvée le 28/02/2007,

## **Il est proposé au conseil municipal :**

**Article 1 : DE PRESCRIRE** l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune conformément aux dispositions des articles, L153-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L132-7 à L 132-13, R132-4 à R132-9 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des personnes publiques associées,

**Article 2 : D'APPROUVER** les objectifs ainsi déve-

loppés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus,

**Article 3 : DE FIXER**, conformément aux articles L.103-3 et L103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertations ci-avant décrites qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet,

**Article 4 : DE DONNER** délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU et d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU,

**Article 5 : D'ASSURER** l'affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme et de transmettre la présente délibération au Préfet au titre du contrôle de légalité. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

## **BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE SUITE PRÊT RELAI ET TABLEAU DE LA DETTE**

Pour faire suite à la délibération du 26 mai relative au prêt relai MAM auprès du Crédit Mutuel, il convient de prendre une décision modificative, notamment pour inscrire cet emprunt au tableau de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide la décision modificative suivante :

Opération MAM : 1641 emprunt .....	+ 400 000 euros
1323 Département .....	- 189 000 euros
1321 ETAT .....	- 141 000 euros
1328 caf .....	- 70 000 euros
66111 intérêt .....	+ 1500 euros
615231 entretien, réparation voirie .....	- 1500 euros

## **PRÉSENTATION ÉTUDE CAUE- PROJET LOTISSEMENT - ACQUISITION FONCIÈRE**

Monsieur le Maire présente l'étude du CAUE sur les potentiels d'urbanisation à l'est du bourg et conseils quant à la création d'un lotissement communal sur les parcelles ZD 248 et ZD 249, propriété de la commune. Ces parcelles sont constructibles sur la moitié de la surface. Il serait intéressant d'acquérir la parcelle d'un particulier afin de faire un aménagement global. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à négocier l'achat de la parcelle contigüe à la salle communale et au projet de lotissement.



## RÉVISION DU SAGE VILAINE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine – Consultation des personnes publiques

**Vu** le Code de l'environnement, notamment l'article R.212-39 relatif à la procédure d'élaboration des SAGE ;

**Vu** la transmission en date du 28 mars 2025 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine du projet de SAGE arrêté, en vue de la consultation des personnes publiques concernées ;

**Vu** les documents constitutifs du projet de SAGE Vilaine, à savoir :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Le règlement ;
- L'évaluation environnementale ;

**Considérant** l'importance des enjeux liés à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques sur le territoire concerné par le SAGE Vilaine ;

**Considérant** que le projet de SAGE fixe les orientations et règles de gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine, en cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne ;

**20h43** : suspension de la séance pour donner la parole à un agriculteur présent dans le public, afin d'appréhender les alternatives face aux contraintes et à la difficulté de leur mise en œuvre (coût économique, rendement moindre),

**20h47** : reprise de la séance de conseil

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Émet un **avis favorable avec réserves sur la règle n° 1 (9), un avis défavorable (2), absences (2)** sur le projet de SAGE Vilaine tel que présenté,
- Autorise le Maire à transmettre le présent avis à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine dans les délais impartis.

## EMPRUNT TRAVAUX EAUX PLUVIALES

Les travaux d'assainissement et de réseau eaux pluviales dans le village de Saint Gobrien vont débuter le 25 août pour une durée de 4 mois. L'entreprise retenue par Ploërmel Communauté, le groupement de commandes et la Commune – est STURNO avec en co-traitant DEHE TP.

Le marché pour la partie Eaux Pluviales (B) s'élève à :

Eaux Pluviales- partie B	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Tranche ferme	291 552,50 €	58 310,50 €	349 863,00 €
Tranche optionnelle	47 125,00 €	9 425,00 €	56 550,00 €

Un prêt est prévu pour ces travaux. Propositions reçues de la Banque des territoires et du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la proposition de la Banque des territoires pour un montant de 240 000€ remboursable sur 25 ans,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## CANTINE : FOURNISSEUR DES REPAS

Une consultation a été faite pour la livraison de repas à la cantine de l'école. Madame LE DEVEHAT présente les deux offres reçues :

**API** : 3,53 € pour les maternelles, 3,75 € pour les élémentaires

**CONVIVIO** : 3,6875 € le repas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la proposition API,

Actuellement, le repas est facturé 3.90 euros aux familles, par l'école. Le conseil municipal décide de maintenir le prix à 3,90 euros le repas pour la prochaine année scolaire.

## QUESTIONS DIVERSES

### A – Programme Local de l'Habitat 2026 2031

Synthèse présentée par Monsieur LE BLANC : le PLH est l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat communautaire pour une durée de 6 ans. Son objectif est de définir les axes stratégiques et les actions permettant de répondre aux besoins en logement et en hébergement des ménages et d'assurer une répartition équilibrée et diversifier de l'offre entre les communes. L'élaboration du PLH s'est réalisée en concertation avec les communes du territoire et les acteurs locaux de l'habitat afin d'établir une stratégie partagée.

Le projet de PLH 2026-2031 repose ainsi sur 4 orientations principales :

1/ Développer une offre de logements permettant à l'ensemble des ménages de se loger tout en favorisant la sobriété foncière

Assurer une production en logements maîtrisée, ciblée et qualitative, articulée avec l'offre de transports et de services



2/ Revaloriser le parc de logements existants pour un cadre de vie attractif

Placer Ploërmel Communauté en tant que pilote et animateur sur l'amélioration du parc ancien et intensifier les efforts sur le patrimoine bâti existant

3/ Maintenir et développer une offre adaptée aux besoins des habitants

Orienter la production en fonction des besoins de la population et des publics spécifiques

4/ Assurer une gouvernance et un pilotage efficace et partenarial du PLH

Affirmer le rôle de pilote de Ploërmel Communauté sur les thématiques relatives à l'habitat et le suivi et la mise en place du PLH

Au travers de ces orientations, Ploërmel Communauté se donne comme objectif de produire 1 730 logements sur 6 ans dont 346 logements locatifs sociaux pour soutenir une croissance démographique annuelle de +0.4%. Ces orientations sont traduites dans 20 actions opérationnelles impliquant Ploërmel Communauté, les communes et leurs partenaires. Les engagements financiers prévisionnels de ce PLH sont à hauteur de 6,6 M d'euros sur 6 ans, hors subventions et hors dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens humains de Ploërmel Communauté. D'un point de vue réglementaire, la loi prévoit un rapport de compatibilité du PLU et de la carte communale avec le PLH. Vu le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de Ploërmel Communauté ci-annexé au présent bordereau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Programme Local de l'Habitat 2026-2031

## **B - Révision du PLU de Guégon - Consultation des PPA Personnes Publiques Associées**

Le conseil municipal de Saint Servant prend acte de la révision du PLU de Guégon et ne formule pas d'avis sur ce dossier.

## **C - Divers**

• Monsieur RICHARD demande s'il est possible de recruter un agent contractuel au service technique compte tenu de l'effectif réduit en ce moment, notamment afin de décharger les agents sur le ménage des salles.

Monsieur le Maire informe que plusieurs tâches ne sont plus faites en interne (entretien du terrain de foot par Ropert Paysages, lagunes à Ploërmel Communauté, fauchage en juin par une entreprise privée, épaveuse confiée à une entreprise).

• Monsieur le Maire informe de l'accompagnement de la sous-préfecture dans le cadre Petits Villages d'Avenir. Etude pour récupérer l'eau de pluie au niveau de la salle des sports : 50 % de subventions seraient attribuées.

## **SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du conseil municipal précédent,
- Délibération pour constat d'abandon manifeste des parcelles AB 98, AB 99, AB 100, AB 104,
- Personnel : Participation protection sociale complémentaire : Mutuelle SANTE
- Personnel : accompagnement Centre de Gestion recrutement secrétaire générale de mairie,
- Cantine : achat matériels et informations,
- Loyer MAM,
- Choix entreprise pour entretien talus des voies communales et chemins,
- Droit de préférence vente parcelle boisée ZB 70 et ZB 71,
- Groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène et d'entretien avec Ploërmel Communauté,
- Questions diverses

### **CONSTAT D'ABANDON MANIFESTE - PARCELLES AB 98 AB 99 AB 100 AB 104**

Monsieur le Maire présente le dossier concernant les parcelles AB 98 AB 99 AB 100 et AB 104, sises au cœur du bourg et en état d'abandon. Un procès-verbal d'abandon a été adressé au propriétaire fin janvier 2025. Ce procès-verbal a été affiché. Un courrier et ce procès-verbal ont été notifiés au propriétaire. L'intéressé ne s'est pas manifesté depuis cette date, soit depuis plus de 6 mois. Un procès-verbal définitif constatant l'état d'abandon manifeste lui a été expédié le 18 septembre 2025. Sans négociation avec le propriétaire, il peut y avoir une expropriation. Une demande d'évaluation des biens par les Domaines dans le cadre de la procédure d'expropriation est en cours. Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a lieu de déclarer cette unité foncière (parcelles AB 98, AB 99, AB 100 et AB 104) en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune. Il convient d'avoir un projet d'utilité publique. L'assemblée propose soit une médiathèque, des logements, un lieu intergénérationnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer l'ensemble parcellaire (parcelles AB 98, AB 99, AB 100 et AB 104) en état d'abandon manifeste,
- actera lors de la prochaine assemblée, le projet d'utilité publique,
- autorise le maire à poursuivre la procédure



## PERSONNEL : PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : MUTUELLE SANTÉ

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le **risque santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le **risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

La participation pour le risque prévoyance était obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec un minimum de 7€ brut mensuel, (délibération du 12 novembre 2024). La participation pour le risque santé est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour l'adhésion au dispositif porté par le CDG56.

### Délibération

#### Convention de participation risque santé

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1** : d'adhérer à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG de la FPT du Morbihan, pour un effet au 1er janvier 2026, auprès de l'organisme d'assurance INTERIALE Mutuelle, représentée par l'intermédiaire en assurance RELYENS SPS,

**Article 2** : d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective,

**Article 3** : de fixer le niveau de participation comme suit :

- versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 21€ par agent,

L'autorité territoriale précise par ailleurs un élément important concernant la participation employeur : Celle-ci sera attachée à la convention de participation et ne pourra plus être versée dans les cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Chaque agent décide d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

**Article 4** : d'autoriser le Maire pour effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription à la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé (Cf Annexe 1 : convention d'adhésion tripartite et Annexe 2 : Bulletin d'Adhésion Employeur)

## PERSONNEL : ACCOMPAGNEMENT CENTRE DE GESTION RECRUTEMENT SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

Le maire informe le conseil municipal du départ en retraite de la secrétaire de mairie au 1er février 2026. Une demande d'accompagnement par le centre de gestion a été sollicité pour le recrutement. Monsieur le Maire donne lecture du profil de poste, du niveau de recrutement : cadre d'emploi des rédacteurs et /ou attaché.

## CANTINE : ACHAT MATERIELS ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil de la situation de la cantine. Une visite a eu lieu fin juillet. Du matériel a été acheté :

• Enceinte réfrigérée LIEBHERR	860,20 € HT
• Armoire de maintien en température DELRUE	2460 € HT
• Lave-vaisselle HORIS	2150 € HT
• Armoire rangement vaisselle	779,41 € TTC

Le conseil municipal prend acte du renouvellement du matériel qui était obsolète.

## LOYER MAM

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer le montant du loyer pour la MAM. Les charges de fonctionnement seront réglées par l'association des assistantes maternelles. Monsieur le Maire s'est renseigné sur différents montants de loyer dans les communes environnantes. Un loyer de 480 € avait été évoqué avec les assistantes maternelles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer le loyer à 480 euros TTC

## CHOIX ENTREPRISE POUR ENTRETIEN TALUS DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS

Monsieur PIRIO présente les devis reçus pour l'entretien des talus et chemins communaux. 3 entreprises sollicitées, 1 entreprise n'a pas répondu. A l'issue de la consultation, le conseil municipal a retenu l'offre la plus avantageuse proposée par l'entreprise BELLAMY pour un montant de 13 805,40 € TTC.

## DROIT DE PRÉFÉRENCE VENTE PAR CELLE BOISÉE ZB 70 ET ZB 71

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les parcelles boisées cadastrées ZB 70 et ZB 71 d'une superficie respective de 1ha 47a 90 ca et de 1 ha 01 a 70 ca vont être vendues et elles sont proposées à la commune car elle dispose d'un droit de préférence. Conformément au code forestier, la commune dis-



pose d'un délai de deux mois pour exercer ce droit. Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à ce droit.

## GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN AVEC PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

### ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES.

Le groupement de commandes pour la l'achat de produits d'hygiène et d'entretien arrive à terme en 2026 et il est proposé de le renouveler. L'adhésion au groupement de commandes a été proposé à l'entière des communes membres de Ploërmel Communauté. Ploërmel Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation des opérations de sélection du titulaire. Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Saint Servant au groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène et d'entretien ;
- De désigner Ploërmel Communauté en tant que coordonnatrice de groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les actes en découlant ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Servant, ainsi que tout document nécessaire à la bonne réalisation de l'opération

## QUESTIONS DIVERSES

### Sol salle des sports

Monsieur le Maire informe des visites effectuées dans les salles de sport. La commission s'interroge sur le sol vinyle car trop contraignant dans l'utilisation hebdomadaire. On s'orienterait peut-être vers un sol résine, moins contraignant.

### Demandes de Monsieur OLIVIER

Que faire de la machine à distributeurs de pains. Voir pour des distributeurs de sacs à déjections canines. Site des Domaines pour vente tracteur, remorque, machine à pains.

## SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du conseil municipal précédent,
- Vote d'une subvention supplémentaire à l'école,
- Questions diverses,

### VOTE D'UNE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE

Monsieur le Maire explique la situation financière de l'école et présente leur demande de subvention complémentaire. L'école sollicite une aide concernant l'année scolaire 2024-2025 dès cette année. Les chiffres de l'année scolaire écoulée sont généralement arrêtés fin octobre de chaque année et communiquer en février de l'année suivante. Monsieur le Maire propose le versement d'une aide représentant 70% du dernier bilan connu concernant le périscolaire (cantine et garderie), soit 16 000 euros. Par ailleurs, la commune ayant pris la compétence cantine avec signature de deux conventions, l'une pour les locaux et la seconde relative à la mise à disposition du personnel, il convient de prévoir les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accorde une subvention supplémentaire à l'OGEC de l'école Notre Dame, d'un montant de 25 000 euros,

### QUESTIONS DIVERSES

#### A - Restitution de la compétence « aires de services de camping-cars » par Ploërmel Communauté aux communes de Mauron et de Concoret

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la restitution de la compétence « aires de services de camping-cars » par Ploërmel Communauté aux communes de Mauron et de Concoret à compter du 1er janvier 2026.

#### B - Divers

Madame ZUBINSKI parle du fleurissement, de l'entretien des croix. Le maire va informer les agents du service technique,

Madame PERU interroge pour la fibre. Monsieur LANG répond qu'il faut au moins 6 mois avant le raccordement.

## SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du conseil municipal précédent,
- MAM - avenant n°1 lot 13 Electricité,
- A.P.E.L. Ecole - demande de subvention pour classe de neige,



- Transport scolaire – convention de délégation avec la Région Bretagne,
- Amélioration de la desserte électrique – signature d'une servitude avec ENEDIS pour la parcelle ZH 38 située proche du moulin de Guillac,
- Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (Morbihan Energies) – délibération du conseil municipal,
- Prise en charge des frais de déplacement du Maire et de l'Adjointe au congrès des maires à Paris,
- Demande de participation pour des voyages-découvertes ou linguistiques par le collège Sainte Marguerite,
- Informations et questions diverses

## MAM - AVENANT N°1 LOT 13 ELECTRICITÉ

Monsieur le Maire présente l'avenant pour le lot Electricité, correspondant à un devis d'un montant de 450 € HT pour éclairage dans la cage d'escalier, constituant l'avenant n° 1. L'objet de la modification est d'incorporer au marché la plus-value pour luminaire dans la cage d'escalier. Marché notifié à l'entreprise EA2I – lot 1 – Montant 34 900 € HT. Avenant n° 1 : 450 € HT. Nouveau montant du marché : 35 450 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant.



## DEMANDE DE SUBVENTION A.P.E.L. POUR CLASSE DE NEIGE

L'école organise une classe de neige pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 à SUPERBAGNERES du 25/01/2026 au 31/01/2026. Cette classe de neige a lieu tous les 4 ans. 30 élèves participent à ce voyage. Le coût est de 549 euros par élève. L'A.P.E.L. sollicite une aide de 1433 euros auprès de la commune, soit 47,76 euros par élève. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1433 euros à l'A.P.E.L. après le séjour à la neige.

## TRANSPORT SCOLAIRE - CONVENTION DE DÉLÉGATION AVEC LA RÉGION BRETAGNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de convention bipartite entre la Région et la commune dans le cadre du transport scolaire, circuit communal. Cette convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires est à effet du 1er septembre 2025 et prévoit la répartition et le rôle des parties. Cette convention est proposée pour 10 ans. Depuis la rentrée, aucune demande de transport scolaire n'a été reçue. Il a été convenu de suspendre le service comme prévu à l'article 6, jusqu'en juin 2026. Afin de pouvoir bénéficier du service l'an prochain, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires avec la Région Bretagne.

## AMÉLIORATION DE LA DESSERTE ÉLECTRIQUE - SIGNATURE D'UNE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA PARCELLE ZH 38 SITUÉE PROCHE DU MOULIN DE GUILLAC

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, une convention de servitude est proposée à la signature du maire, car les travaux envisagés empruntent la parcelle ZH 38, propriété communale. Il s'agit d'un chemin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : autorise le Maire à signer cette servitude avec ENEDIS.



## MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN (MOR- BIHAN ENERGIES) - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de Morbihan Energies, ainsi que leurs annexes n°1 et 2, conformément à la délibération n° 2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025,

- De charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies.

## DEMANDE DE PARTICIPATION POUR DES VOYAGES-DÉCOUVERTES OU LINGUI- TIQUES PAR LE COLLÈGE SAINTE MAR- GUERITE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du collège Sainte Marguerite de Josselin qui sollicite la commune quant à une éventuelle subvention afin d'amoindrir le coût des voyages découvertes ou voyages linguistiques organisés par le collège pour les élèves du niveau 6ème au niveau 3ème auprès des familles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas accorder de participation pour les élèves à partir du collège.

## INFORMATIONS

### Personnel : modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement d'une nouvelle secrétaire générale au grade d'attachée territoriale (catégorie A). Elle prendra ses fonctions le 12 janvier 2026 et sera en tuilage le reste du mois.

L'agent occupant le poste étant sur le grade de rédacteur principal de première classe (catégorie B), il convient de créer le poste d'attaché territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide cette création de poste d'attaché territorial au 12 janvier 2026,
- Le poste de rédacteur principal de première classe sera vacant au 1er février 2026.

### Personnel : révision du RIFSEEP

Compte-tenu du recrutement d'un agent au grade d'attaché territorial, il convient de modifier la délibération relative au RIFSEEP par l'ajout du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend connaissance de ce tableau de référence et donne son accord pour étendre le RIFSEEP au grade d'attaché territorial.

## DEVIS CURAGE DE FOSSÉS

Aymeric PIRIO a sollicité 3 entreprises pour effectuer du curage de fossés.

- Offre de la SARL COUESPEL : 1,20 euros du mètre linéaire,
- Offre l'entreprise BRULÉ : 1,20 euros du mètre linéaire,
- Pas de réponse de la SARL Bernard et Associés.

Les entreprises BRULÉ et COUESPEL se sont positionnées sur le même tarif.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et la salle pour la délibération. Monsieur PIRIO propose de retenir l'offre BRULÉ du fait que l'entreprise COUESPEL a effectué les travaux la dernière fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise BRULÉ (14 voix). Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil.

## FRAIS DE SCOLARISATION ET DE RESTAURATION D'ÉLÈVES SCOLARI- SÉS EN ULIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier de la ville de Ploërmel, à propos des frais de scolarisation et de restauration d'élèves scolarisés en ULIS. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées prévoit notamment, le droit de l'élève handicapé à être inscrit par l'autorité administrative compétente dans un autre établissement que l'école la plus proche de son domicile. La commune de Saint Servant est concernée par un élève, domicilié à Saint Servant et orienté vers l'ULIS de l'école élémentaire Jules Verne de Ploërmel. Les frais de scolarité de cet enfant seront facturés pour l'année scolaire 2025-2026. A titre informatif, le coût s'élevait en 2024 à 537 € à Ploërmel. Le coût 2025 sera calculé début 2026. Pour la restauration, le tarif est de 5.30 euros, la ville de Ploërmel prend en charge 50%, il reste 2,65 euros facturés à la famille. La ville de Ploërmel demande à la commune de Saint Servant, si elle peut participer au reste à charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la participation de 2,65 euros par repas pour cet enfant et notifiera sa décision à Ploërmel.



## INFORMATIONS

- Logement rez-de-chaussée de la résidence du Presbytère : réfection des peintures par l'entreprise DERVAL. Classement DPE prévu sur les 3 appartements
- Arrêté constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de l'organe délibérant de la communauté de communes Ploërmel Communauté qui siégera à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en 2026 communiqué à l'assemblée
- La commune va être accompagnée par l'EPF pour le terrain en état d'abandon manifeste au centre bourg.

- Question de Léa CHAMPEL à propos du wifi sur le terrain de foot. Etude à prévoir. Gilles OLIVIER et Jean-René RICHARD s'occupent du dossier
- Redevance Déchets : Aymeric PIRIO présente le dossier concernant les lieux pour les prochains ramassages
- Pour faire suite à la réunion du conseil municipal du 24 juin 2025, Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa négociation avec le propriétaire de la parcelle située dans le bourg, à savoir 14,5 euros du mètre carré pour la partie constructible (2 400 mètre carré) et 0,45 euro (7000 mètre carré) pour la partie constructible. Le prix du terrain est évalué à 2400 m2.

## RIV Mobilités

**Réseau RIV BUS** : La ligne 8 qui relie Ploërmel et Josselin passe par le centre de Saint Servant du lundi au samedi (sauf jours fériés). Les fiches horaires seront disponibles prochainement en mairie. Renseignements disponibles sur : [www.ploermelcommunaute.bzh/bus](http://www.ploermelcommunaute.bzh/bus) ou 02.97.73.20.73

**Réseau TAD « Transport A la Demande »** : l'usager est pris en charge à l'adresse de son choix se trouvant sur une commune du territoire – à leur domicile par exemple – et est déposé à un arrêt de destination situé dans la commune de la zone de rabattement, soit Mauron, Josselin ou Ploërmel.

Ce dispositif fonctionne sur l'ensemble du territoire de 7h à 18h en continu (de 9h à 17h en semaine et de 9h à 16h30 le samedi).

**Renseignements disponibles sur** : [www.ploermelcommunaute.bzh/transport-a-la-demande](http://www.ploermelcommunaute.bzh/transport-a-la-demande) ou 02.97. 67.63.70.



# Élections municipales



Le premier tour des prochaines élections municipales se tiendra le dimanche 15 mars 2026.

Le second tour aura lieu le dimanche 22 mars 2026 dans les communes où il sera nécessaire.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale doivent être effectuée au plus tard le vendredi 6 février 2026.

Vous pouvez dès à présent vérifier votre inscription sur les listes électorales de votre commune en utilisant le service en ligne « Interroger ma situation électorale » sur Service-Public.fr

Vous pouvez également faire vos demandes de procuration en ligne via ce site.

Nouvelles règles électORALES pour les communes de moins de 1000 habitants suite à la loi du 21 mai 2025, qui s'appliqueront dès les élections municipales de mars 2026.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA RÉFORME

La réforme généralise le scrutin de liste paritaire à toutes les communes françaises, en remplacement du scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Cette évolution majeure s'accompagne d'adaptations spécifiques pour les petites communes, notamment la possibilité de présenter des listes incomplètes. Les dispositions concernant la désignation des conseillers communautaires, les élections partielles complémentaires et le financement des campagnes électORALES restent inchangées.

## RÈGLES POUR LES LISTES DE CANDIDATS

Les listes devront respecter l'alternance homme-femme et pourront comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal :

- Communes de moins de 100 habitants (conseil de 7 membres) : entre 5 et 9 candidats
- Communes de 100 à 499 habitants (conseil de 11 membres) : entre 9 et 13 candidats
- Communes de 500 à 999 habitants (conseil de 15 membres) : entre 13 et 17 candidats

Les candidats supplémentaires (au-delà de l'effectif légal) serviront de suivants de liste pour remplacer les conseillers démissionnaires.

## VALIDITÉ DES BULLETINS DE VOTE

La fin du panachage implique de nouvelles règles de validité des bulletins :

- Un bulletin sera nul si des noms sont rayés ou ajoutés
- Un bulletin sera nul si l'ordre de présentation est modifié
- La nationalité d'un candidat ressortissant de l'UE devra être mentionnée

## ATTRIBUTION DES SIÈGES

Le système d'attribution des sièges reprend celui des communes de plus de 1000 habitants :

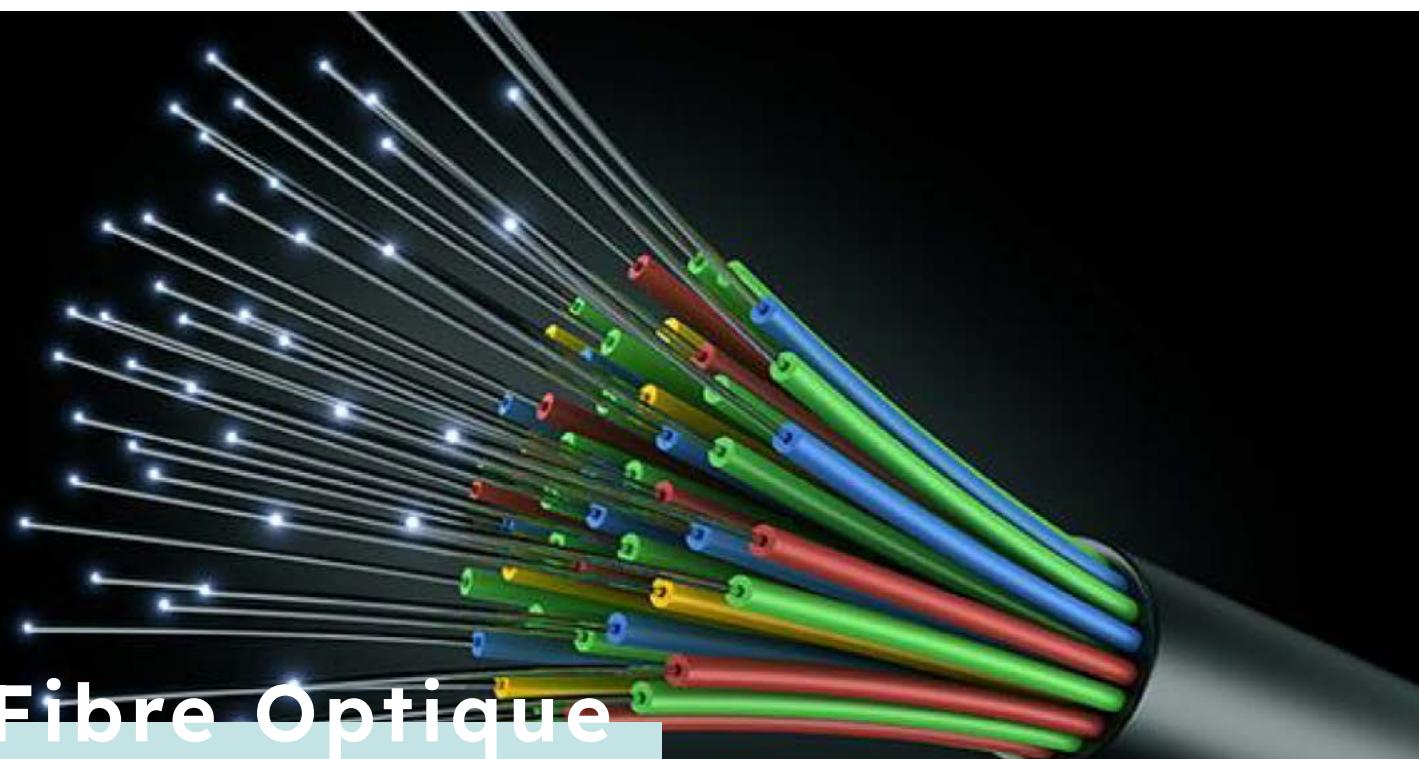
- Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue, elle reçoit la moitié des sièges (prime majoritaire)
- Les sièges restants sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes
- Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé
- Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés peuvent se maintenir
- Les listes peuvent fusionner avec celles ayant obtenu au moins 5% des suffrages

Spécificité pour les communes de moins de 1000 habitants : si une liste obtient plus de sièges que son nombre de candidats, les sièges excédentaires restent vacants.

## ÉLECTION DES MAIRES ET ADJOINTS

Les règles pour l'élection des adjoints changent avec l'introduction d'un scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Contrairement aux communes de plus de 1000 habitants, une dérogation est prévue en cas de démission d'un adjoint : il ne sera pas nécessaire de respecter la parité lors du remplacement.

Le nombre d'adjoints est déterminé par le conseil municipal et ne peut excéder 30% de l'effectif réel du conseil.



# Fibre Optique

Le réseau fibre optique est depuis peu ouvert à la commercialisation sur la commune de Saint-Servant. L'ensemble des opérateurs, Orange, Free, SFR, Bouygues ainsi que NETENSIA et XANKOM, seront en mesure de vous proposer un raccordement et un abonnement.

La fibre optique est une technologie permettant, via un fil de verre, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités et à grande vitesse.

Ses avantages : rapidité, sécurité, fiabilité, débit important.

## Pour information

- vous pouvez prendre l'opérateur de votre choix, aucun opérateur n'a le monopole sur la commune
- le raccordement n'est pas obligatoire car la disparition du réseau cuivre n'est prévu que dans plusieurs années
- votre fournisseur est votre unique interlocuteur lors du raccordement ou en cas de panne
- en cas de construction neuve ou de rénovation : l'adduction du réseau fibre est à anticiper en contactant un professionnel dès le dépôt des autorisations d'urbanisme
- pour vérifier votre éligibilité : le site de **Megalis Bretagne\*** : [mega.bzh/fibre](http://mega.bzh/fibre) ou celui de **THD Seine\*** : [thd.bzh/carto](http://thd.bzh/carto)

Les boitiers installés sur la voie publique sont mutualisés : chaque boitier permet le raccordement de 6 à 12 habitations.

La 1<sup>ère</sup> étape : le raccordement de votre habitation au boitier mutualisé par l'opérateur. Pour le moment, les frais de raccordement sont souvent gratuits : n'hésitez pas à faire jouer la concurrence dans le cas contraire

La 2<sup>e</sup> étape : l'abonnement, dont le montant ne devrait varier que très sensiblement par rapport à votre abonnement actuel

Il est possible que votre voisin soit raccordé avant vous : pourquoi ? Son habitation est reliée à un autre boitier mutualisé et ce dernier est commercialisé avant. Il peut aussi avoir choisi un opérateur dont la commercialisation s'est faite plus rapidement que celui que vous avez contacté.

**\*Megalis Bretagne** est une structure publique qui assure pour le compte des collectivités bretonnes, la construction et l'exploitation du réseau public régional en fibre optique dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit »

**\*THD Bretagne** assure la commercialisation auprès des Opérateurs Telecom et l'exploitation du réseau via une délégation de service public

# Inauguration de la chapelle Saint Gobrien



## INAUGURATION DE LA CHAPELLE SAINT GOBRIEN LE 29 AOÛT 2025 :

C'est avec une émotion toute particulière que Monsieur le Maire a inauguré la chapelle Saint Gobrien, restaurée après de longues années d'efforts, de patience et de persévérance.

Cette chapelle, classée au titre des Monuments historiques depuis le 28 novembre 1996, incarne l'âme de la commune et veille sur les souvenirs, les traditions, les racines de Saint Servant. Son clocher, ses pierres, ses murs parlent à chacun de nous, quelque soit nos croyances.

La chapelle a fait l'objet d'une étude préalable de restauration intérieure, réalisée en 2000, par Jean-François LAGNEAU (architecte en chef des monuments historiques). Depuis cette étude, il a été entrepris en 2011 et 2012, la restauration intérieure de la basse nef et de la maison du chapelain.

En 2015, le conseil municipal décide de poursuivre les travaux avec la mise à jour du diagnostic et une étude de restauration du mobilier. En raison d'infiltrations, les murs se fissuraient, mettant en péril la structure. Il devait impératif d'agir.

Le projet a pris de l'ampleur suite à la visite en janvier 2016, du conservateur en chef de la DRAC et de l'architecte en chef des monuments historiques qui connaissent bien cette chapelle suite à la réhabilitation de la basse nef et de la maison du chapelain.



Les travaux sont programmés en quatre phases : le chœur, le transept sud, le transept nord avec son clocher et la sacristie.

Ces travaux comprennent la reprise intérieure et extérieure des maçonneries, la reprise et la consolidation des charpentes, la réfection des couvertures,



la restauration et la création de vitraux, des travaux de restauration de l'ensemble du mobilier. En revanche, il est proposé de ne pas toucher aux sols dallés afin d'en conserver l'authenticité en lien avec les sols en terre battue de l'avant nef. Enfin, symbole retrouvé : le coq rénové qui scrute l'horizon et s'oriente à nouveau au gré du vent.

Cette rénovation a connu quelques obstacles aussi : la période Covid puis une entreprise initialement retenue qui s'est malheureusement révélée défaillante dès la deuxième tranche, obligeant à revoir le projet et à relancer les procédures, ayant pour effet de ralentir l'ensemble du chantier.

Il reste quelques finitions : la poutre de gloire, la chaire (qui va retrouver sa place à l'angle du transept nord), Saint Christophe, le projet de vitrine, prévu à l'intérieur de la maison du chapelain et l'éclairage.

La décision de cette restauration n'a pas été prise à la légère. C'est un engagement fort en faveur de la préservation du patrimoine mais c'est aussi un geste tourné vers l'avenir. Restaurer, ce n'est pas seulement réparer, c'est aimer ce qui nous a été légué et le transmettre aux générations futures.

Le montant total de la restauration s'élève à 1 200 000 euros et a fait l'objet de nombreuses subventions : 50% d'aide pour la tranche ferme, un fond incitatif de 15% dédié aux petites communes pour la tranche optionnelle 1 et 2, 20% du Département du Morbihan, 10% de la Région Bretagne, une prime



de 7 000€ de la Fondation du Patrimoine, une souscription publique ayant récolté 22 762€ soit un reste à charge pour la commune d'un peu moins de 10%. Sans le soutien des partenaires publics, la restauration n'aurait pas pu voir le jour.

Monsieur le Maire a profité de cette inauguration pour remercier chaleureusement tous ceux qui ont rendu cette réalisation possible : le cabinet d'architectes de Madame de Ponthaud, la DRAC, les élus, les entreprises, les Amis de la chapelle, la Fondation du Patrimoine et l'ensemble des donateurs qui sont devenus des acteurs de la sauvegarde de la chapelle. Sans oublier les riverains qui fleurissent et ouvrent la chapelle chaque jour pour permettre les visites.

# Départ d'Hervé Bienvenue à Damien



Un grand merci à Hervé Laly pour ces années passées au sein de la commune.  
Bienvenue à Damien Perez qui nous a rejoint début juin.

## Repas CCAS

Le traditionnel repas des aînés a réuni 75 personnes.  
Monsieur le Maire et la commission CCAS ont mis à l'honneur les doyens présents : Thérèse Pirio (94 ans) et André Guimard (92 ans) ainsi que les personnes nées en 1955.



# Commémorations



11 Novembre 2025



11 Novembre 2025



8 mai 2025

# Complémentaire santé

**Complémentaire santé** : contrat Mutuelle à tarif négocié destiné à la population de St Servant

Axa et Groupama vous proposent une complémentaire santé destinée aux habitants de la commune.

## RENSEIGNEMENTS :

**Axa** Fabienne LE BOT  
06.83.99.48.11

**Groupama** Agence de Josselin  
02.97.22.21.84



## L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !



- 1 Téléchargez l'application "PanneauPocket"
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Gratuit, sans création de compte, sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE © PANNEAUPOCKET 2021

Si besoin d'aide, ne pas hésiter à se rapprocher des membres de la commission communication ou du secrétariat Mairie pour télécharger l'application



# Recensement citoyen

## À 16 ans, pensez au recensement citoyen !

Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie.

Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire.

Le recensement citoyen est obligatoire. Il permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat) ou à un concours administratif en France.

Vous pouvez faire ce recensement à la mairie ou en ligne. Il faudra dans les 2 cas fournir les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide
- livret de famille complet à jour
- justificatif de domicile.

À noter : Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire votre recensement à votre place et en votre absence.



## Élagage

### Elagage : un geste essentiel !

Savez-vous que vos arbres peuvent couper... votre téléphone, votre télé ou votre internet ?

Un simple manque d'élagage peut provoquer :

- des coupures de lignes lors d'intempéries ou vents violents
- des gênes pour les bus scolaires et les véhicules de grande taille
- des risques d'accidents ou de dégâts sur la voie publique

Si vous êtes propriétaire, vous êtes responsables de l'entretien de vos plantations proches des réseaux et du domaine public.

Un geste simple : élaguer régulièrement, c'est garantir la sécurité et préserver les services pour tous.

# Échanges parcellaires

## PERMANENCE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DANS VOTRE MAIRIE SUR LES ECHANGES PARCELLAIRES

Mardi 13 janvier 2026 13h30-18h00

Vous avez un projet avec un ou plusieurs voisins ? Nous réalisons la cartographie, nous répondons à vos questions réglementaires et notre juriste réalise votre convention. Ne restez pas seuls avec vos questions ! Profitez de notre permanence pour venir en discuter ou tout simplement regarder la carte du parcellaire agricole de votre commune. Pour une bonne organisation merci de nous informer avant de votre passage au 02 97 74 00 60 ou bien en contactant le jour J la conseillère sur place au 06 25 97 87 30.



# Les espèces invasives

## cinq plantes à surveiller

LES ESPÈCES INVASIVES PERTURBENT LES MILIEUX NATURELS ET MENACENT LA BIODIVERSITÉ. CERTAINES SONT ÉGALEMENT DANGEREUSES POUR LA SANTÉ HUMAINE. EN FRANCE, CINQ PLANTES POSENT PARTICULIÈREMENT PROBLÈME :

### Renouée du Japon (*fallopia japonica*)

Plante asiatique très résistante qui se propage par ses rhizomes. Elle forme des massifs denses qui étouffent la flore locale.

La lutte repose sur l'arrachage régulier et le contrôle strict des déchets.



### Jussie (*Ludwigia perploides*, *L. grandiflora*)

Plante aquatique originaire d'Amérique du Sud. Elle forme des tapis flottants qui privent les milieux humides de lumière et d'oxygène.

Son arrachage doit être précis et répété.



### Datura stramoine (*Datura stramonium*)

Plante très toxique surnommée "herbe du diable". Elle pousse dans les cultures et peut contaminer les récoltes.

À ne jamais manipuler sans protection.



### Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

Originaire d'Amérique du Nord, elle libère un pollen très allergisant. Elle colonise les terrains nus.

Il faut la faucher avant floraison et signaler sa présence.



### Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Grande plante spectaculaire mais dangereuse : sa sève provoque de graves brûlures au soleil.

Elle élimine la flore locale et nécessite une élimination professionnelle.



Ces plantes illustrent les différents visages de l'invasion biologique : certaines asphyxient les milieux naturels, d'autres menacent la santé ou l'économie.

La prévention, la surveillance et la mobilisation collective sont essentielles pour limiter leur expansion.



## Redevance Déchets, bientôt mise en place : les prochaines étapes

### Dernière chance pour vous faire recenser et continuer à utiliser le service de collecte des déchets !

Vous ne vous êtes pas présenté(e) aux permanences ? Une dernière série de rendez-vous est organisée, chaque lundi à Ploërmel, afin de vous permettre d'être recensé(e) d'ici la fin d'année.

**⚠ Sans cette démarche, vous ne pourrez plus bénéficier du service de collecte à partir de 2026.**



**Merci de prendre RDV, d'ici fin décembre, en flashant le QR CODE ou :**

- via ce lien : [www.ploermelcommunaute.bzh/permanences-de-rattrapage-redevance-dechets](http://www.ploermelcommunaute.bzh/permanences-de-rattrapage-redevance-dechets)
- par mail ou téléphone : 02 97 73 20 96 / [dechets@ploermelcommunaute.bzh](mailto:dechets@ploermelcommunaute.bzh)

### D'ici quelques mois : courrier d'informations

Vous recevrez, d'ici quelques mois, un courrier dans votre boîte aux lettres contenant :

- Votre nouvelle carte d'accès aux déchèteries et/ou aux bornes (pour les foyers situé en centre-ville historique de Josselin ou Ploërmel)
- Toutes les informations pratiques sur la mise en service des nouveaux bacs et l'utilisation des bornes (dates de démarrage, jours de collecte, lieux et consignes de présentation)

### Courant 2026 : phase test

Le lancement de la phase test interviendra en 2026 (la date précise vous sera indiquée dans le courrier).

À ce moment-là :

- Vous commencerez à présenter vos nouveaux bacs à la collecte. Conservez vos anciens quelques temps encore : leur récupération sera organisée ultérieurement.
- Vous utiliserez votre nouvelle carte pour accéder aux déchèteries et/ou aux bornes (pour les foyers situé en centre-ville historique de Josselin ou Ploërmel).
- Votre production de déchets sera comptabilisée, cela vous permettra de suivre votre consommation et d'adopter les bons gestes.
- Aucune facturation réelle de Redevance Déchets ne sera appliquée en 2026 : vous recevrez uniquement une simulation de facture et réglerez, pour la dernière fois, la Taxe ou la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

### En 2027 : lancement officiel

La Redevance Déchets entrera pleinement en vigueur.

Votre production de déchets sera prise en compte pour la facturation réelle.

La première facture Redevance Déchets vous sera envoyée fin 2027.



#### SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

02 97 73 20 96 • [dechets@ploermelcommunaute.bzh](mailto:dechets@ploermelcommunaute.bzh)

[www.ploermelcommunaute.bzh/dechets](http://www.ploermelcommunaute.bzh/dechets)



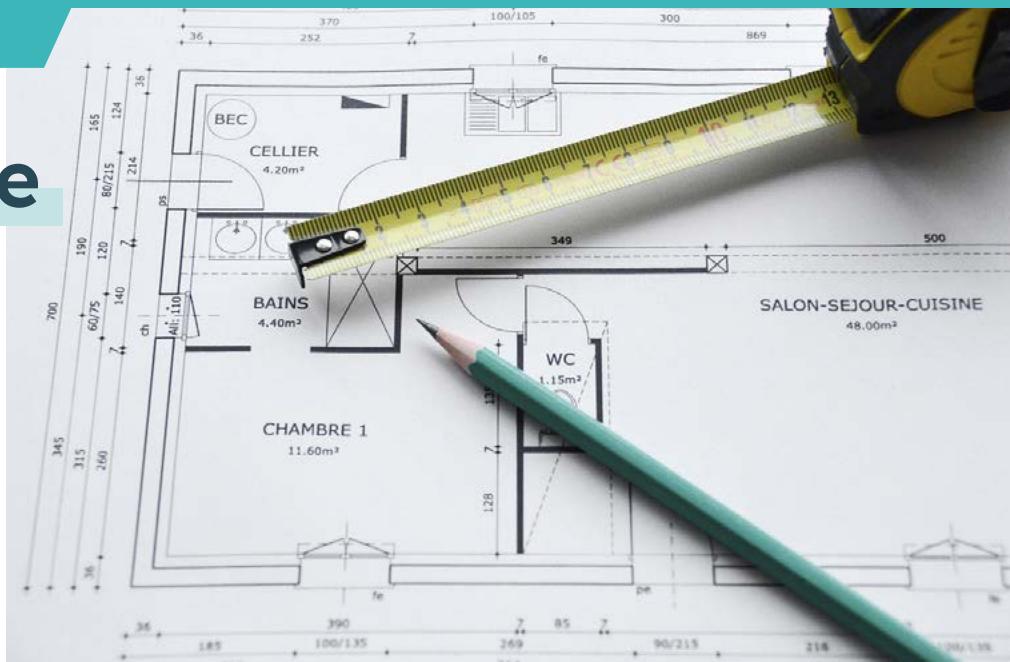
# Urbanisme

Il faut une autorisation administrative, Permis de Construire (PC, projet au-delà de 20m<sup>2</sup> d'emprise au sol ou surface de plancher créés) ou Déclaration Préalable (DP, projet jusqu'à 20m<sup>2</sup> d'emprise au sol ou surface de planche créés) pour tout projet de construction, d'extension ou surélévation d'une construction existante.

Toute modification de l'aspect extérieur d'une construction (ouverture, ravalement, changement de fenêtre, ajout de châssis de toit...) et édification de clôture sont soumis à une Déclaration Préalable.

Pour une démolition, il faut un permis de démolir, sauf si celle-ci s'accompagne d'une construction, auquel cas le permis de construire peut valoir également permis de démolir si le dossier en fait la mention explicite.

Les dossiers sont enregistrés en mairie et transmis à Ploërmel Communauté pour instruction. Les délais d'instruction seront majorés si le projet se situe dans un périmètre soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.



# ADMR

## SERVICES D'AIDE À DOMICILE DE L'ADMR

### Une offre de services très large :

- **Ménage - Repassage** pour tout public en régime prestataire ou mandataire
- **Accompagnement des personnes âgées ou handicapées** dépendantes avec aides aux actes essentiels de la vie courante (repas, déplacements, transferts, toilette, habillage, courses, aide administrative) en collaboration avec les cabinets d'IDE et du SSIAD si nécessaire et l'Espace Autonomie Santé de Malestroit
- **Garde d'enfants à domicile** en horaire atypique ou non
- **Aide aux familles** à l'occasion d'un évènement spécifique (grossesse, maladie, décès, naissance ...).
- **Portage de repas à domicile** (menu 6 ou 5 composantes) ; livraison possible pour tous les jours de la semaine. Menus spéciaux pour régimes sans sel, sans sucre, facile à manger, mixé.
- **Télé assistance Filien** avec de nombreuses options : détecteur de chutes, géo localisation ....

### Des services de proximité :

- Des intervenants locaux : plus de 40 salariés habi-



pour tous, toute la vie, partout

tant sur le territoire

- Une équipe de bénévoles à l'échelle de la commune à l'écoute des personnes aidées pour assurer le suivi des interventions, évaluer les besoins
- 2 agents administratifs au Rocher Bleu 21 bis rue St Jacques JOSSELIN 02 97 73 94 23 josselin@admr56.com

**Toutes nos prestations sont éligibles au crédit d'impôt de 50%.**

### Contacts pour la commune :

**Bureau :** Graziella SERAZIN / Anne THIERCELIN - 02 97 73 94 23 josselin@admr56.com

**Portage de repas :** VALY Agnès - 02 97 73 94 21 (après-midi les lundi, mardi, jeudi, vendredi) repas-josselin@admr56.com

### Bénévoles :

Charles RENNE Président - 06 82 17 50 78 charles.renne@wanadoo.fr

Jocelyne PERROTIN - 06 19 75 31 70

Jacques RAFFRAY Poseur téléassistance FILIEN - 06 45 64 85 61

## INTERCOMMUNALITÉ

## France Service

## LES SERVICES PROPOSÉS

Des conseillers formés vous accueillent et vous proposent un accompagnement personnalisé, confidentiel et gratuit dans vos démarches administratives et numériques du quotidien.

<b>Emploi</b>	Utilisation du site francetravail.fr (inscription, actualisation mensuelle, impression attestations), utilisation des sites cesu.urosaf.fr (compte employeur et salarié, impression de bulletins de salaire) et autoentrepreneur.urosaf.fr (déclaration de chiffre d'affaires, obtention d'une attestation...), etc...
<b>Retraite</b>	Information retraite CARSAT et MSA, création de compte assurance retraite, demande de retraite, etc...
<b>Famille</b>	Demande de prestations (RSA, prime d'activité...), impression attestations sur les sites caf.fr et msa.fr, etc...
<b>Santé</b>	Création de compte ameli.fr à la CPAM ou de compte MSA, demande de carte vitale, demande de complémentaire santé solidaire (C2S), impression attestations, etc...
<b>Justice</b>	Mise en relation avec les juristes de l'accès au droit ou le conciliateur de justice (information juridique dans tous les domaines de la vie quotidienne, litige, conflit), etc...
<b>Finances</b>	Création de compte impots.gouv.fr, aide à la déclaration de revenus, mise en relation avec les agents des finances publiques, etc...
<b>Mobilité</b>	Utilisation du site ants.gouv.fr, demande de carte grise, demande de permis de conduire, changement d'adresse, vente de véhicule, etc...
<b>État civil</b>	Pré-demande de carte d'identité et de passeport sur le site ants.gouv.fr, demande d'acte d'état civil en ligne, etc...
<b>Logement</b>	Demande d'aide au logement, demande d'aide en ligne pour la rénovation de l'habitat, aide à l'enregistrement des chèques énergie, etc...

## Kiosque Ordinateurs en accès libre !

## NOS PARTENAIRES NATIONAUX



## DIFFÉRENTS SITES POUR VOUS ACCUEILLIR

RDV à privilégier

## 4 SITES FIXES

## France services JOSSELIN

3, rue des Remparts  
56120 Josselin  
**02 97 22 24 90**  
lundi et mercredi 9h - 12h  
& 13h30 - 17h30  
du mardi au vendredi 9h - 12h  
& 13h30 - 17h30

## France services LA TRINITÉ-PORHOËT

Agence postale & relais d'informations touristiques  
4, rue du Moulin  
56490 La Trinité-Porhoët  
**02 97 93 93 69**

lundi 9h - 12h & 13h30 - 17h30  
mardi et mercredi 9h - 12h  
& 13h30 - 17h30  
jeudi et vendredi 9h - 12h

## France services MAURON

1, place Henri Thébault  
56430 Mauron  
**02 97 22 91 62**

lundi 9h - 12h & 13h30 - 17h30 sur RDV  
mardi, jeudi et vendredi 9h - 12h  
& 13h30 - 17h30  
mercredi 13h30 - 17h30

## France services PLOËRMEL

10, boulevard des Carmes  
56800 Ploërmel  
**02 56 61 80 02**

lundi 9h - 12h & 13h30 - 17h30 sur RDV  
mardi à vendredi 9h - 12h  
& 13h30 - 17h30

## UNE ADRESSE MAIL UNIQUE

franceservices@ploermelcommunaute.bzh

CONCEPTION &amp; RÉALISATION : SERVICE COMMUNICATION - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## 1 ITINÉRANT

NOUVEAU  
Planning des permanences :

	SEMAINES PAIRES		SEMAINES IMPAIRES	
LUNDI	9h15 10h45	ST-SERVANT-SUR-OUST En contrebas P Mairie	9h15 10h45	LANTILLAC P Mairie
	11h00 12h30	CRUGUEL P Face à la mairie	11h00 12h30	LA CROIX-HELLÉAN P Mairie
	14h00	Fermé	14h00 15h30	PLOËRMEL P Salle polyvalente Monterrein
	16h45			
MARDI	9h15 10h45	TRÉHORENTÉUC P Mairie	9h15 12h00	VAL D'OUST P Mairie Le Roc-St-André
	11h00 12h30	CONCORET P Mairie		
	14h00	MÉNÉAC P Mairie	14h00 16h45	GUÉGON P Mairie
	16h45			
MERCREDI	9h15 10h45	GOURHEL P Salle des fêtes	9h15 12h00	CAMPÉNÉAC P Face à la mairie
	11h00 12h30	MONTERTELOT P Mairie		
	14h00 16h45	GUILLAC P Près de la mairie	13h30 15h00	S <sup>t</sup> -BRIEUC-DE-MAURON P Face à la mairie
	16h45		15h15 16h45	BRIGNAC P Mairie
JEUDI	9h15 10h45	S <sup>t</sup> -LÉRY P Mairie	9h15 10h45	HELLÉAN P Mairie
	11h00 12h30	ÉVRIGUET P Mairie	11h00 12h30	LA GRÉE-S <sup>t</sup> -LAURENT P Rue de l'église
	14h00 16h45	GUILLIERS P Place de l'église	14h00 16h45	LOYAT P Près de la médiathèque
	16h45			
VENDREDI	9h15 10h30	FORGES DE LANOUÉE P Place de l'église Les Forges	9h15 10h45	MOHON P Mairie
	10h45 12h00	FORGES DE LANOUÉE P Mairie Lanouée	11h00 12h30	S <sup>t</sup> -MALO-DES-3-FONTAINES P Mairie
	14h00 16h45	TAUPONT P Mairie	14h00 16h45	NÉANT-SUR-YVEL P Mairie
	16h45			

Parking

**Un service itinérant** : permanence à Saint-Servant le lundi des semaines paires, de 9h15 à 10h45 sur le parking de la mairie) - 06.31.24.37.89

**Des sites fixes** (avec ou sans rendez-vous) : Josselin 02.97.22.24.90 / Ploërmel 02.56.61.80.02 / La Trinité-Porhoët 02.97.93.93.69 / Mauron 02.97.22.91.62

franceservices@ploermelcommunaute.bzh



# Embellissement



Chaque année au retour du printemps pour accompagner le rire des enfants refleuriront sur le mur de l'école glycine, clématite, rosier grimpant, lavande, altroeméria...

Poursuivons la balade colorée avec près de 600 bulbes aux couleurs chatoyantes qui vont embellir notre bourg.

A proximité de l'église, une arche de jasmin déploie ces fleurs parfumées et offre un cadre idéal pour capturer vos moments précieux, mariage, baptême ou simple balade.

Pour une balade gourmande on savoure simplement sur place, du bout des doigts, cerises, groseilles, framboises, myrtilles ou cassis.

Félicitations aux jeunes parents et bienvenue aux bébés, plantons un arbre pour célébrer ensemble ces naissances, dans le courant du printemps, comme une graine qui s'éveille vers le monde, celui d'une vie qui commence.

La salle des mariages va s'offrir un coup d'éclat pour célébrer dans la beauté et l'émotion les histoires qui s'y graveront.

Un grand merci à notre service technique (Jean-Michel et Damien) pour son investissement, sans oublier Hervé et Vincent.

Des sourire et des fleurs,

**La commission embellissement.**

# Nouveau SCoT

## LE PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE A ARRÊTÉ SON NOUVEAU SCOT !

Après près de deux ans de travail, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a été arrêté lors du comité syndical du 12 novembre 2025.

### UN SCOT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le SCoT est le projet d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne pour les 15 prochaines années, soit jusqu'en 2040. Il fixe les grandes orientations sur différentes thématiques qui touchent le quotidien de chacun : logements, activités économiques, commerces, mobilités, environnement, tourisme agriculture... Ces grandes orientations seront ensuite reprises dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Carte Communale) ainsi que dans les politiques publiques des deux communautés de communes : Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté.

### COMMENT PRENDRE CONNAISSANCE DU SCOT ?

Les pièces du SCoT sont disponibles sur le site internet du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne. Vous pouvez y accéder, soit en scannant le QR code présent ci-dessous, ou via cette adresse : <https://www.pays-ploermel.fr/les-missions-du-petr/urbanisme>

Afin de recueillir l'avis des habitants, une enquête publique sera réalisée lors du premier semestre 2026. Lors de cette procédure, vous pourrez donner votre avis sur le SCoT et consulter l'ensemble des pièces qui seront disponibles soit en ligne ou à votre disposition dans des lieux physiques. Une campagne de communication sera réalisée afin de vous avertir des dates de l'enquête publique.

**Nous comptons sur votre participation !**



# École Notre Dame

## LE THÈME DE L'ANNÉE

Le thème des sciences dans tous leurs états était au cœur du programme 2024-2025. Les mathématiques ou encore l'astronomie ont rythmé la vie des élèves.

Pour cette nouvelle année, place aux animaux dans leur milieu naturel : la jungle, la forêt, la savane, mais encore la montagne. D'autant plus que les élèves du CE1 au CM2 participeront à une classe de neige la dernière semaine de janvier 2026 !

## ACTIVITÉS AVEC PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Ploërmel Communauté a fait profiter les élèves de Notre Dame d'interventions et d'activités aussi agréables qu'originales. Jeux de raquette, kinball, piscine, ludothèque, rop skipping, robotique et intervention en musique... Sans oublier des spectacles que les enfants ont adorés. Et ça continue cette année !

## LES ÉVÈNEMENTS

### Noël

Ateliers manuels en classes mélangées, chants de Noël des élèves et la venue tant attendue du Père Noël.



Noël 2024

### Kermesse

En juin dernier, la kermesse a clôturé l'année en beauté. Spectacle des enfants (et de l'équipe pédagogique !), jeux, activités et buvette ont rendu cette journée formidable sous un beau soleil d'été.



### Festival de l'Oust

L'équipe pédagogique tient à remercier une nouvelle fois les bénévoles ainsi que le bureau des Foustivités pour avoir accueilli nos élèves lors des balances du vendredi après-midi. Les enfants ont pu écouter et échanger quelques mots avec le groupe Boulevard des Airs et le chanteur Joseph Kamel. Une journée qui restera gravée dans leur mémoire.

### Du nouveau pour notre école

L'équipe pédagogique a célébré la retraite de notre chère Catherine, ASEM depuis une trentaine d'année au sein de l'établissement. Moment chargé en émotion pour tous !

En septembre dernier, l'école a accueilli Elisa Gravier, nouvelle cheffe d'établissement et Marie-Noëlle Bono, enseignante en cycle 3. Belle aventure servantaise à elles-deux ! Et bonne continuation à Angélique Godart qui a pris la direction de l'école de Bignan et Angélique Renaud, fraîchement nommée à la tête de l'école de Molac.





## LES SORTIES

### Église de St Servant

En lien avec la fête de l'Epiphanie, les élèves ont visité l'église et y ont découvert sa crèche de Noël.

### TOUS ENSEMBLE !

Chaque année, l'école organise une action de solidarité en faveur d'une cause importante. Cet automne, les enfants étaient très fiers de courir pour soutenir l'association Roc Loisirs en compagnie des autres écoles du Réseau de Josselin.

### LES TRAVAUX

Pendant les vacances de la Toussaint, plusieurs parents d'élèves sont venus prêter main-forte pour améliorer les locaux de l'école. De nombreux travaux ont été réalisés : finitions dans la nouvelle classe des CE2-CM1-CM2 (enduits, peintures, plomberie, installation du VPI), débroussaillage et nettoyage du toit des toilettes de maternelle, rangement du garage, séparation des sanitaires des maternelles, renforcement du mur du préau, installation des descentes de gouttières....

Un immense merci à tous les parents bénévoles pour leur temps, leur énergie et leur précieux engagement au service des enfants et de l'école !



### POUR FINIR

Merci à la municipalité pour son soutien auprès de l'école, l'OGEC, l'APEL, l'AEP, la bibliothèque et l'Avenir Saint Servant.

### DATES A RETENIR

Le carnaval de l'école se tiendra le 3 avril !

Notre kermesse aura lieu le dimanche 28 juin avec un spectacle réalisé par les élèves suivi de diverses activités proposées par l'APEL.

**Bon à savoir : les inscriptions pour les élèves nés en 2023 sont ouvertes !**

Contactez-nous : 09 66 83 38 08  
ou eco56.nd.st-servant-sur-oust@e-c.bzh



## APEL

Nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle équipe de l'association des parents d'élèves (APEL) de l'école Notre Dame : Morgane Lang (présidente), Laurine Coué (Trésorière), Simon Cap (vice trésorier), Hélène Guy (secrétaire), Julien Blandino (vice secrétaire) et leurs membres ; Xavier Besnard, Maxime Le Blanc, Melaine Auclair, Yann Moulon, Myriam Olivier et Fleur Danet.

Cette association a pour objectif de faire vivre l'école au travers d'événements tel que la soirée de Noël, le carnaval ou encore la kermesse, ainsi que des ventes au profit de l'école. Ces actions permettent de financer les sorties scolaires de fin d'année, les jeux de la cour, mais surtout la classe de neige.

Le voyage au ski concerne les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. Grâce aux dons et bénéfices accumulés pendant 4 ans, l'APEL a pu financer à hauteur de 10000 euros ce voyage, ce qui a permis de diminuer le coût des familles à 180€ par enfant. La sortie scolaire de fin d'année concerne les maternelles et les CP. Ils auront la chance de passer une journée au parc zoologique de Branféré.

Les actions en cours sont la vente de sapins de Noël et de chocolats de Noël. Les dates à retenir pour les événements de l'année scolaire 2025-2026 sont : la soirée de Noël le 12 décembre, le carnaval le 3 avril et la kermesse le 28 juin. D'autres actions et événements seront organisés au cours de l'année par la nouvelle équipe.

Une grande partie des membres de l'APEL et des parents d'élèves ont participé aux travaux de l'école pendant les vacances de la Toussaint. Nous tenions à les remercier chaleureusement pour leur don et leur implication.

L'équipe de l'APEL



# Ecole élémentaire Suzanne Bourquin

## LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SE POURSUIVENT

Les travaux de construction de la nouvelle partie élémentaire et de l'accueil périscolaire de l'école Suzanne BOURQUIN qui ont débuté fin 2024 par la démolition de l'ancien bâtiment, se poursuivent dans les délais prévus.

Le montage de la charpente et des murs ossature bois est maintenant achevé. Les menuiseries extérieures ont été posées et la couverture sera terminée fin novembre 2025.

Les travaux doivent s'achever à la fin du mois de juin 2026. Les écoliers devraient donc profiter de leur nouvelle école dès la rentrée de septembre 2026.

Ce projet d'un coût total de 3 430 360 € H.T est subventionné par le Département, la Région, l'Etat au titre de la DETR et du Fonds Vert et par la CAF pour la partie accueil périscolaire. Le montant total des subventions obtenues s'élève à 712 624 €.

Le futur bâtiment comprendra 9 salles de classes, 4 ateliers partagés, une partie accueil périscolaire, une bibliothèque et un pôle administratif comprenant un

bureau de direction, un bureau polyvalent et une salle enseignants.



Ce nouveau bâtiment a été pensé pour être exemplaire au niveau environnemental et va au-delà des normes imposées par la RE 2020. Il est conçu avec des éléments biosourcés (mur ossature bois, plafonds en fibre de bois, isolation en laine de bois), comprendra des panneaux photovoltaïques dont l'électricité produite sera auto consommée et disposerà d'une cour végétalisée.

## Foustivités



Bonjour à toutes et à tous,

Voici une autre année à venir pour les Foustivités et elle sera marquée par la 18<sup>e</sup> édition du Festi'Val de l'Oust, les 03 & 04 Juillet 2026.

Un week-end devenu majeur dans le paysage associatif de la commune et qui accueillera 11 groupes de renommée régionale et nationale.

Ce rendez-vous demande beaucoup de préparation de la part du bureau et de l'ensemble des bénévoles mais le jeu en vaut la chandelle. Une nouvelle fois en 2025, le Festi'Val de l'Oust s'est déroulé dans un esprit festif, familial et intergénérationnel !

Tant sur le plan moral que financier, l'association a vécu deux belles soirées qui permettent la pérennité de notre événement.

Keen'v, Boulevard des Airs, Joseph Kamel, Eloiz... des concerts marquants permis grâce au travail de tous les bénévoles ; avant, pendant et surtout après le festival.

L'apport des partenaires et collectivités territoriales est également essentiel pour la bonne tenue des éditions.

Nous remercions à travers ce bulletin, la municipalité qui nous apporte son soutien, les services techniques disponibles lors des deux semaines de montage sur site ; ainsi que les servantaïs participants de près ou de loin dans l'organisation du Festi'Val de l'Oust.

### DATES 2026 À RETENIR :

- Double Concours de Belote : 28 Février 2026
- Festi'Val de l'Oust : 03 & 04 Juillet 2026

La 3<sup>e</sup> édition de la Soirée St Patrick ne sera pas reconduite pour cause d'élections municipales.

Enfin, les membres du bureau vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2026.

Les Foustivités



# Bibliothèque municipale

Saint Servant a la chance de posséder une bibliothèque municipale dynamique, proposant un large choix de documents pour tous les âges. C'est un espace de rencontres autour de vos lectures mais également un lieu de détente, d'expression, de découverte.

## Si vous ne connaissez pas encore ce lieu, voici ce qui vous attend :

- Un espace « enfants » (dès 3 mois), un espace « jeunes/ados » (dès 12 ans - nouveauté 2025) et un espace « adultes »
- Des romans, des romans policiers, des BD, des documentaires, des livres en gros caractères et des textes lus
- Un abonnement gratuit (5 livres pour une durée de 4 semaines)
- Horaires d'ouverture : mercredi de 11h à 12h15 et de 14h à 15h30, vendredi de 18h à 19h15 et samedi de 11h à 12h15
- Des achats réguliers et des prêts gratuits de la médiathèque départementale : tous les 8 mois, pour enrichir les rayons et à la demande, selon vos envies
- Des ressources numériques, dont l'accès, inclus avec l'abonnement, est rendu gratuit grâce à la médiathèque départementale
- Un réseau « LES MOTS SUR L'EAU » avec les communes du Val d'Oust et de Montertelot, permettant d'emprunter des documents sur ces trois communes (avec votre carte d'adhérent)
- Un partenariat avec l'école Notre Dame : accueil mensuel (emprunts de livres et lectures aux enfants)
- « Les bibliothécaires vous racontent des salades » : 2<sup>e</sup> édition en septembre dernier, un rendez-vous rassembleur, hors les murs, autour d'une thématique qui relie les habitants, abonnés ou non

## Des activités culturelles variées, gratuites...

- Le biblioloisirs de Molly, atelier créatif dès 6 ans, une fois par mois, le mercredi (14h-16h), sur inscription
- Des temps dédiés aux « jeux de société »



## Jamais à court d'idées, voici quelques nouveautés depuis septembre 2025 :

- L'atelier de Muriel ([lepetitlabook.fr](http://lepetitlabook.fr)) : moment créatif et convivial ouvert à tous, une fois par mois, le samedi, (10h-12h)
- Le « Tea time » de Glen et Molly : échanges en anglais autour d'une thématique, une fois par mois, le samedi (14h-15h30)
- Pendant les mois d'hiver, « Tricotage et papotage à tout âge » accompagné de Marie-Claude, une fois par mois, le mercredi (14h30-15h30), à compter de décembre

## Autres événements 2026... programme en cours

- Du 21 au 25 janvier : « Nuit de la lecture : les villes et les campagnes », événement national
- Septembre/ octobre 2026 : « Biblis en folie », événement national
- Une troisième édition des salades, au printemps cette fois... !
- Une proposition de partenariat avec la Maison d'Assistantes Maternelles (ouverture 1<sup>er</sup> trimestre 2026)

Pour retrouver toutes les actualités de la bibliothèque, rendez-vous sur les Facebook de la commune et du Réseau « LES MOTS SUR L'EAU », ainsi que sur l'application gratuite Panneau Pocket ou sur l'affichage en bibliothèque.

**Il ne vous reste plus qu'à pousser la porte de la bibliothèque : on vous attend !**

**La bibliothèque municipale est un service public. Un grand merci aux bénévoles qui se rendent disponibles !**

**Vos compétences, vos idées, votre bonne volonté sont toujours les bienvenues pour enrichir l'équipe actuelle, selon vos disponibilités : n'hésitez pas à les rejoindre !**

Muriel et Angelina, référentes  
[bibliotheque@saintservant56.fr](mailto:bibliotheque@saintservant56.fr)



# Téléthon

AFM Téléthon remercie tous les bénévoles, associations, communes environnantes, donateurs, partenaires et participants à l'immense réussite pour aider la recherche médicale ainsi que les personnes atteintes de maladies rares et autres depuis 2008.

Nous sommes le plus gros donateur du Morbihan.

Notre mobilisation est sans faille, c'est un réel plaisir de tous se retrouver. Merci à tous.

Depuis 2008, nous leur avons remis **329 267€**. Pour nos actions de **2025 : 53 079€**

Nous pouvons être très fier de notre engagement pour les aider.

**Bonnes fêtes à tous et un GRAND MERCI.**

## DATES À RETENIR :

- Vendredi 20 février 2026 à 19H00 : rencontre avec un chercheur et remerciements de l'AFM Paris. Ouvert à tout public
- Dimanche 24 mai 2026 : Rallye touristique tous véhicules
- Vendredi 2 octobre 2026 : soirée karaoké, plats à emporter
- Samedi 3 octobre 2026 : fest deiz
- Samedi 5 décembre 2026 : journée téléthon National





# Histoire & Patrimoine du Pays de Saint-Servant

## UNE PIERRE INSOLITE DÉCOUVERTE SUR LES HAUTEURS DE MESLAN

Tenu en main il y a plusieurs siècles, cet objet aurait pu ne jamais réapparaître au jour sans la curiosité de son découvreur (son inventeur dit-on généralement), intrigué par sa forme insolite au beau milieu d'un champ fraîchement labouré.

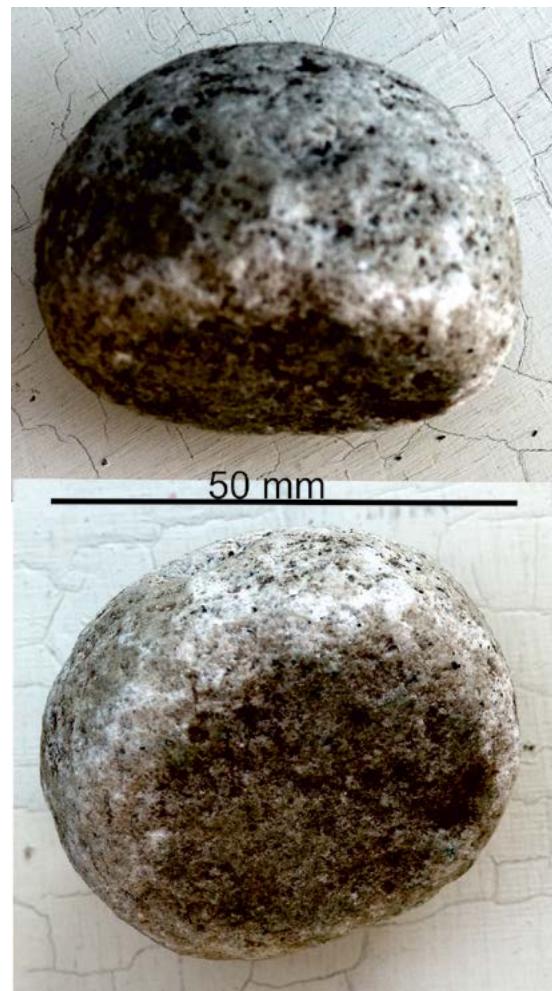
Il gisait là où il y avait, à l'époque néolithique, des centaines de tombelles - cairns de faible hauteur, rassemblant les cendres des défunt, protégées simplement par quelques pierres plates ou placées dans des urnes de poterie grossière -, qui formaient une vaste nécropole depuis les bords de l'Oust jusqu'à Sérent.

Sa forme et sa taille permettait de toute évidence une préhension facile. Mais quelle était sa fonction ? Et pourquoi se trouvait-il sur un lieu de sépulture ? Une longue pierre bombée découverte à proximité semblait y être associée. Réunies ces deux pierres pouvaient faire penser à une meule primitive destinée au broyage des céréales.

Mais c'est un tout autre usage qui nous est apparu, quand un objet identique nous a été présenté lors d'une visite de notre association au domaine de Beauregard en Cléguérec : cet outil, qui lui ressemblait, était une sorte de boucharde dont les tanneurs se servaient pour assouplir les peaux en les martelant !

Sans doute, la pierre de Meslan, surgie d'une tombe éventrée par les labours, vieille de 2000 à 4000 ans, accompagnait-elle un paysan tanneur dans son dernier voyage ?

On ne peut que féliciter son découvreur : sans sa perspicacité, une petite part de notre patrimoine, de notre histoire serait perdue à tout jamais.



Quinze ans déjà que notre association, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, garde son dynamisme, sa vigilance et sa curiosité très positive, pour tout ce qui touche au Patrimoine bâti et naturel, et à l'Histoire des sites de la commune, et du Morbihan !

Nous avons effectué, cette année, des visites, toujours intéressantes, toujours enrichissantes, commentées par des spécialistes avertis du patrimoine, et qui nous ont permis de faire de belles rencontres... En retour, nous mettons un point d'honneur à échanger et partager avec d'autres associations, et de promouvoir le patrimoine de notre commune.

Quand la situation se présente, nous faisons volon-

tiers équipe avec les Amis de la chapelle Saint-Gobrien, pour la valorisation et la vie de la chapelle.

Le 22 Mai, par exemple, nous avons participé, avec la mairie, la paroisse, et les habitants disponibles, à l'accueil de la Troménie de Sainte Anne d'Auray : les Amis de Saint-Gobrien avaient très joliment fleuri la chapelle qu'ils avaient préparée et nettoyée avec grand soin, et HPPS avait présenté l'histoire du site et de son Saint guérisseur. Ajoutons que HPPS répond positivement aux invitations qui concernent la vie de la chapelle, et a fait acte de présence, que ce soit pour le pardon, le dimanche 6 Juillet, ou pour l'inauguration des travaux, le vendredi 29 Août.

Le 31 Mars : parce que l'Atelier Coréum, au Resto,

en Pluméliau-Bieuzy restaure avec talent et rigueur, le mobilier et les statues de la chapelle Saint-Gobrien, nous avons voulu connaître leurs ateliers, où nous avons pu admirer le travail des restaurateurs, véritables artistes, passionnés et passionnantes... Dont certains ont travaillé à la restauration de Notre-Dame, à Paris. Nous y avons retrouvé un retable de Saint-Gobrien, et la très belle statue de Saint-Christophe, qui nécessite beaucoup de soins, au milieu de plein d'autres, qui viennent de toute la Bretagne et de la Normandie.

Le 24 Juin, nous étions au Domaine de Beauregard, en Cléguérec, que nous avons exploré pendant plus deux heures, avec un conférencier qui a su nous faire revivre ce site remarquable, une ferme modèle et un familière, créés au XIXe siècle, dans le parc d'un château, construit au XVIIIe siècle. C'est aujourd'hui la propriété d'une congrégation religieuse.

Le 20 Septembre, nous avons accueilli, à Saint-Gobrien, un flot régulier de visiteurs, lors des Journées du Patrimoine, admiratifs de la chapelle et curieux de son histoire.

Le 27 Septembre, nous avons organisé une conférence, avec l'association de Sauvegarde du Patrimoine de Guégon, sur une affaire de Sorcellerie dans la chapelle de Saint Antoine en Trévenaleuc, en Guégon, en 1715. Les acteurs, les témoins, sont majoritairement des habitants de Guégon, Saint-Servant, Guéhenno, et Josselin.

Nous avons à cœur de donner le maximum de visibilité à notre association, et à travers elle, au patrimoine de Saint-Servant, que nous explorons toujours, tant sur le terrain que dans les archives, comme en témoigne l'article ci-joint de René-Paul Lanon. Nous suivons avec intérêt et assiduité, les travaux de restauration du pays de Saint-Servant, et les projets de sauvegarde de l'église paroissiale. Nous avons bien sûr, pour 2026, un programme de visites guidées, patrimoniales, historiques et culturelles, en y ajoutant une ou deux conférences :



il y a tant à découvrir dans notre Morbihan pittoresque, et dans les départements limitrophes ! Avec tous nos voeux de santé, et de joie de vivre pour 2026, nous espérons vivement vous retrouver sur les chemins du patrimoine !

Crédit photos : Dominique Coué, Armelle Perrotin, René-Paul Lanon. Si vous possédez des documents relatifs à l'histoire de la commune : actes anciens, photos, objets... ou des bulletins paroissiaux antérieurs à 1975, n'hésitez pas à nous les confier pour copies : nous pouvons toujours y découvrir des détails intéressants la vie des Servantais, aux siècles passés. Nous joindre : [contacthpps@orange.fr](mailto:contacthpps@orange.fr) ou 06 52 81 26 19



# De l'Oust à la Garonne

## L'OUST À LA GARONNE EN VISITE À AUVILLAR - 28E ÉCHANGE AMICAL

À l'occasion du week-end de l'Ascension 2025, notre association L'Oust à la Garonne s'est rendue à Auvillar, charmant village du Tarn-et-Garonne, pour le 28e échange entre nos deux associations jumelées : Garoust d'Auvillar et L'Oust à la Garonne.

Un moment fort d'amitié, de partage et de découvertes, qui a permis de renforcer les liens entre les familles de nos deux communes.

**Jeudi 29 mai**, nous avons été chaleureusement accueillis à la salle des fêtes autour de gâteaux, café et boissons préparés par nos amis d'Auvillar, avant d'être répartis dans les familles d'accueil. En fin d'après-midi, la mairie a organisé un accueil officiel sous la halle, ponctué des discours des maires et présidents des deux associations, suivi d'un apéritif convivial.

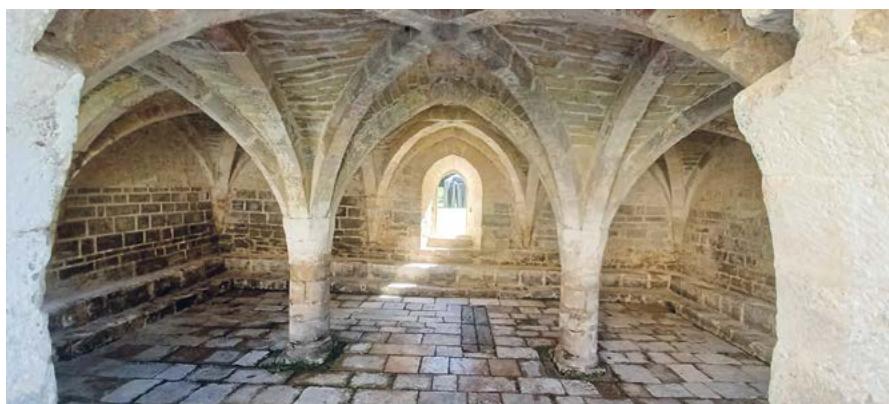
La soirée s'est poursuivie à la salle des fêtes avec un repas « auberge espagnole » un véritable moment de convivialité et d'échanges.

**Vendredi 30 mai**, une belle journée de découverte nous attendait. Après un départ matinal, nous avons visité l'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue, ancien monastère cistercien du XIIe siècle aujourd'hui transformé en centre d'art contemporain.

Le déjeuner à la « Station Gourmande » de Saint-Antonin-Noble-Val a permis à tous de savourer la gastronomie locale dans une ambiance détendue.

L'après-midi s'est poursuivie par la visite guidée du magnifique village médiéval de Saint-Antonin-Noble-Val, niché dans les gorges de l'Aveyron, avant un retour en fin de journée vers Auvillar.

**Samedi 31 mai**, chacun a pu profiter librement de la journée avec ses hôtes pour découvrir la région, flâner dans les ruelles d'Auvillar ou simplement partager un moment en famille.



Le soir, la salle des fêtes a accueilli la soirée de clôture, avec un délicieux repas préparé par Garoust. Une soirée animée, joyeuse et pleine de rires, fidèle à l'esprit de nos échanges.

**Dimanche 1er juin**, il était déjà temps de se dire au revoir. Après des remerciements chaleureux et quelques promesses de retrouvailles, nous avons pris la route du retour, le cœur rempli de beaux souvenirs.

**Un grand merci à nos amis d'Auvillar et à l'association Garoust pour leur accueil généreux, leur organisation sans faille et leur amitié fidèle.**

# Gym Tonic

## Le club vient de fêter ses 20 ans

**En 2005** : 72 adhérents(es) (65 femmes - 7 hommes)

**En 2015** : 115 adhérents(es) (108 femmes - 7 hommes)

**En 2025** : 185 adhérents(es) (171 femmes - 14 hommes)

Ce début de nouvelle saison a commencé avec le forum des associations qui s'est déroulé le samedi 6 septembre à Lanouée avec une démonstration de step, bosus, trampoline, animée par une vingtaine de nos fidèles adhérents(es) et ont su montrer l'ambiance chaleureuse, la bonne humeur et la convivialité qui règnent au sein du club et nous tenons à les remercier.

Cette démonstration a permis de faire connaître le club de St Servant à des personnes qui étaient très intéressées et qui se sont inscrites pour cette nouvelle année sportive.

La communication auprès des visiteurs du forum pour faire découvrir l'association a été bénéfique.

A ce jour, le club compte 209 adhérents(es) partagés en 4 cours et a dû investir dans du nouveaux matériels (achats de bosus, haltères).

La cotisation annuelle est de 45 euros pour l'ensemble des 4 cours avec un essai avant l'inscription :

- **LUNDI 15H/16H : GYM DOUCE & PILATES**
- **LUNDI 18H30/19H30 : RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET PILATES**
- **MARDI 19H30/20H30 : RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET PILATES**
- **JEUDI 19H30/20H30 : STEP**

Vous avez envie de vous joindre à nous, venez essayer tout au long de l'année. La moyenne d'âge est de 16 ans à 80 ans.

**POUR PLUS D'INFORMATION VISITEZ NOTRE SITE :** [www.gymtonicstservant.site.fr](http://www.gymtonicstservant.site.fr)

Besoin de nous contacter par mail : [gymtonicstservant@gmail.com](mailto:gymtonicstservant@gmail.com)

Le club est toujours très investi pour le Téléthon AFM, l'aide à la recherche médicale.

Nous remercions très chaleureusement, Monsieur le Maire et ses conseillers, les employés communaux ainsi que les licenciés(es) pour leur gentillesse, leur fidélité aux cours et nous souhaitons tous nos meilleurs vœux, réussite et santé pour 2026 ainsi qu'à nos futurs(es) adhérents(es).



# Diou Ster

## Une belle saison pour le Club de Football des Jeunes de DIOU STER

Depuis la rentrée de septembre, le groupement accueille plus de 124 jeunes répartis dans plusieurs catégories d'âge, des U6 (moins de 6 ans) jusqu'aux U17 (moins de 17 ans). Chaque semaine, les entraînements et les matchs se succèdent sur les différents terrains municipaux (Guillac - Taupont et Saint-Servant) dans une ambiance conviviale, où le mot d'ordre reste le plaisir de jouer ensemble.

Après 3 années de présidence Damien Danet a passé le relais à Benoit Richard qui préside avec un nouveau bureau.

## UNE SAISON RYTHMÉE ET DYNAMIQUE

Les jeunes de se confronter à d'autres équipes du secteur. L'esprit d'équipe, le respect de l'adversaire et la solidarité ont toujours été au rendez-vous, quelle que soit l'issue des matchs.

### Le club a également organisé plusieurs temps forts :

- Repas 26/04/25 à Guillac
- 15/08/25 déplacement des U15 pour le protocole Logo du match de RENNES /MARSEILLE grâce au partenariat du club de Taupont
- Le brassage des U10/U11 le 13/09/25 avec 27 équipes sur le terrain de Taupont
- Déplacement des U10/U11 match LORIENT /MONACO le 27/09/25 avec le partenariat de St Servant
- Le futsal le 18/10/25 avec 18 équipes catégorie U10/U11

## ÉVÈNEMENT AVENIR

- Galettes des Rois courant Janvier à St Servant
- Repas courant Avril aussi à St Servant

## UN ENCADREMENT INVESTI

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'implication des entraîneurs diplômés, et des dirigeants bénévoles, qui donnent de leur temps chaque semaine. Un grand merci à toutes ces personnes pour leur implication, aux équipes municipales pour leur soutien logistique (entretien et traçage des terrains, subvention financières).



Déplacement à Lorient

Pour le bon fonctionnement du groupement, nous recherchons toujours des encadrants bénévoles.

Parents, enfants, habitants : n'hésitez pas à rejoindre l'aventure ! Le groupement DIOU STER c'est bien plus qu'un club : c'est une grande famille sportive.

- **Président** : Benoit RICHARD - 06 18 17 25 93  
- benoitrichard56@yahoo.fr
- **Secrétaire** : Nathalie GRU - 06 13 73 21 63  
- nathalie.bougue123@orange.fr
- **Secrétaire adjoint** : Damien DANET - 06 64 52 83 08  
- danet56damien@gmail.com
- **Trésorier** : Mathieu ABRAZARD - 07 68 56 75 68  
- abrazardmathieu@gmail.com
- **Trésorier adjoint** : Pierrick Maillard  
- 06.77.85.03.62 - pierrickmaillard@yahoo.com



Membres et bureau DIOUSTER



Futsal à Taupont



Équipe des U13



Équipe des U11



Équipe des U17



Équipe des U15

# Avenir

AVENIR SAINT-SERVANT Mesdames, Messieurs, chers amis sportifs, Une nouvelle saison vient de débuter avec 2 équipes seniors (48 joueurs) qui évolueront respectivement en District 1 et District 2 comme l'année passée. Le plus haut niveau départemental. À cela s'ajoute, 2 arbitres, 20 dirigeants, une dizaine de bénévoles puis un peu plus d'une vingtaine de jeunes pour un total de 100 licenciés. Félicitations aux joueurs, entraîneurs et dirigeants qui oeuvrent tous les week-ends pour nous rendre une belle image de notre club. Côté jeunes, nos pousses Servantais (es) de U6 à U17 évolueront toujours au sein du Groupeement DIOU STER pour la 8<sup>e</sup> année.

Nous attachons beaucoup d'importance et donc du temps pour le groupement de nos jeunes « DIOU STER » car c'est bien évidemment l'AVENIR de nos petits clubs, mais forcément de constater que l'effectif est en baisse sur le secteur, probablement dû au problème démographique connu.

## L'AVENIR PARTICIPE AUSSI PLEINEMENT À LA VIE SOCIALE DE SA COMMUNE.

Toutes nos manifestations sont et seront reconduites. Vous retrouverez toutes nos dates à suivre et nous vous remercions à l'avance pour votre participation.

Notre soirée Beaujolais du 22 novembre dernier organisée avec la JA BASKET a été très appréciée comme à son habitude avec un plus de 350 repas au total (sur place et à emporter), encore un grand merci à nos bénévoles avec une mention spéciale à l'équipe de cuisine pour leur temps passé aux fourneaux.

Pour celles et ceux qui souhaitent et veulent aussi oeuvrer à la pleine réussite de nos projets, n'hésitez pas à nous contacter au 06.82.82.76.12 ou par nos réseaux sociaux :

Site internet : <https://avenirsaintservant.com/>

<https://www.instagram.com/avenirsaintservant/>

<https://www.facebook.com/AvenirSaintServantSurOust/>

**L'ENSEMBLE DU CLUB DE L'AVENIR VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE ET UNE EXCELLENTE ANNEE 2026. Prenez soin de vous.**





# Association cyclotouriste servantaise

C'est le 12 octobre qu'a eu lieu cette année la 32<sup>e</sup> rando des Vallons de l'Oust. Depuis plus de 25 ans, nous étions fidèles au 3<sup>e</sup> week-end d'octobre, avec l'inscription sur le calendrier des rando en Bretagne sur internet. Pas simple non plus de changer les habitudes des gens. Pourtant nous l'avons fait, sans regrets, et en plus, le beau temps était de la partie !

C'est toujours avec autant d'ardeur que les équipes de débroussailleurs ont été à pied d'œuvre dès le 1er samedi de septembre. Et malgré un samedi en moins, nous avons été efficaces, et à qualité égale, tout a été prêt à temps... Mais, c'est peut-être que les nouveaux, car il y en avait plusieurs, ont été très efficaces ?!!

Le midi, nous nous retrouvions à la salle du Presbytère pour partager un repas bien mérité, dans une ambiance bien conviviale.

Enfin, Messieurs les débroussailleurs, je tiens à vous remercier plus particulièrement pour votre dévouement, votre disponibilité et le prêt de votre matériel.

Je pense que ce changement de date a eu des incidences positives sur la participation : 1016 participants, 426 vététistes et 590 marcheurs.

Actuellement, dépasser la barre de 400 vététistes est assez exceptionnel. Il semble que ce soit dû à la qualité des circuits proposés. De plus, cette nouvelle date nous a permis d'accueillir des clubs qui ne venaient pas auparavant.

Quant aux marcheurs, nous n'avions plus la concurrence de la Josselinaise, aussi espérions-nous davantage de participants (mais pour eux, paraît-il, la communication par internet est moins suivie). Nous avons eu finalement à peu près le même nombre que d'habitude.

Ceci dit, que ce soit côté vététistes ou marcheurs, nous avons été gratifiés de nombreuses félicitations pour la qualité des circuits et du fléchage. Cela, bien sûr, dû au travail des bénévoles. N'oublions pas, non plus l'accueil à la salle le jour de la rando.

Le 15 novembre, tous les bénévoles ont été invités



à un repas à la salle des fêtes. 75 personnes étaient présentes.

Au cours de ce repas, comme je l'avais déjà évoqué en 2023 et 2024, j'ai officialisé mon départ de la présidence du club cyclo VTT de St Servant et donc de la rando. Je vous remercie toutes et tous du travail que vous avez effectué et de la confiance que vous m'avez accordée. Je suis prêt à accompagner un successeur ou une nouvelle équipe qui prendra la suite de cette association et de l'organisation de la rando.

L'association remercie la municipalité et les employés pour toute l'aide qu'ils nous ont apportée, le comité des fêtes de Lizio, les chasseurs, les propriétaires terriens, ainsi qu'Agnès et Didier Le Blanc pour le stockage du matériel.



Malinguy Mickael

**Petite information indiscrete  
concernant Mickaël THOMAS :**

Cet été Mickaël a participé, en Corse, à la « Biking-man Corsica », qui est une épreuve cyclosportive, en compagnie d'un autre membre du club de Ploer-mel. Ils ont parcouru, en duo, 990 kms en 77 h 55 mn, pour un dénivelé de 18320 mètres. Sur les 220 partants au départ, 184 étaient à l'arrivée. Mickaël et son « duo » ont terminé 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup>. Toutes nos félicitations pour cette performance. Bravo à eux.

Les membres de l'association vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2026, et plus particulièrement de bonne santé.

Pour l'association, Alain MAINGUY

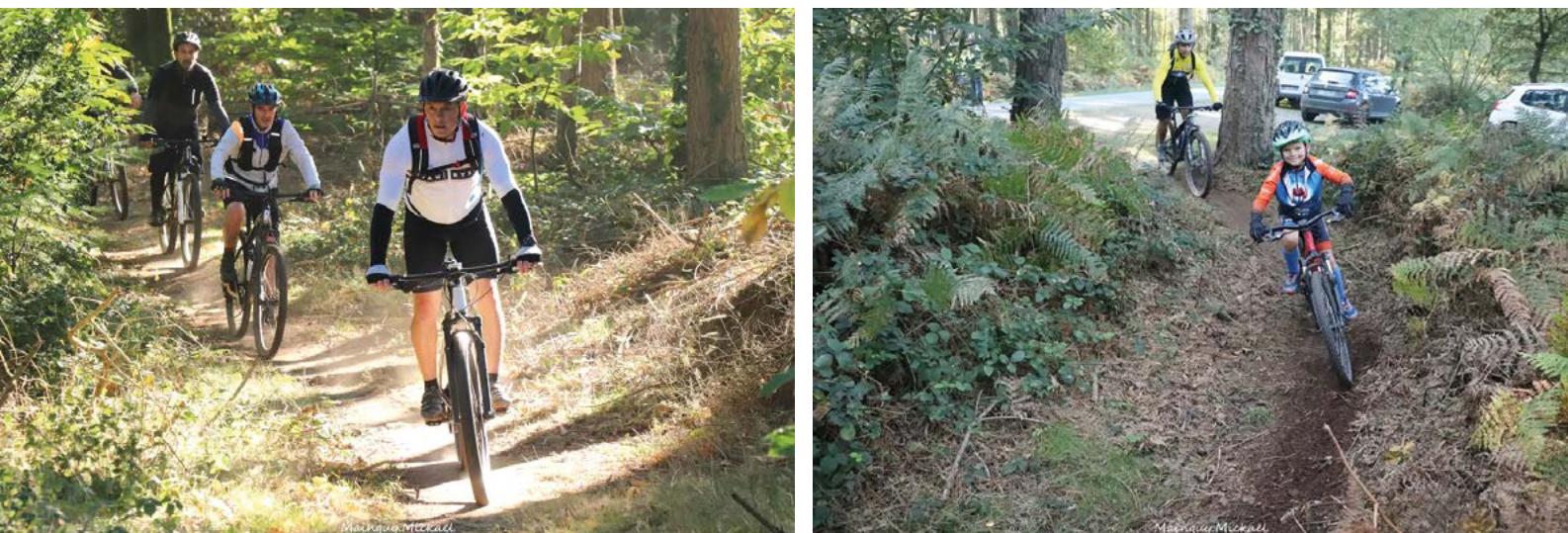
**POUR TOUT CONTACT :**

M. THOMAS : 02 97 22 24 69 - 07 85 10 71 31

A. LE VANNIER : 02 97 22 25 90 - 06 59 22 78 85

A. MAINGUY : 02 97 22 39 09 - 06 12 66 31 94

P.S. Des photos de la rando sont à voir sur Facebook, sur le site « Club Cyclotouriste de Saint Servant sur Oust - les Vallons de l'Oust »



**CYCLISME :  
MAURÈNE TREGOUET**

Pour sa troisième année chez les professionnels, Maurène, plus de quarante jours de course, aura réussi sa saison 2025, avec à la clé des participations aux plus belles épreuves du calendrier, notamment Paris-Roubaix, le Tour de Norvège, le Tour d'Espagne, sans oublier bien sûr, le Tour de France, le graal du cyclisme mondial. Avec un départ de Vannes pour une arrivée sur la côte de Cadoudal, ce Tour de France restera pour elle un événement majeur dans sa jeune carrière. Merci aux nombreux Servantais qui sont venus l'encourager sur le parcours !

Suite à la disparition de l'équipe Ar-kéa B&B Hotels, Maurène poursuivra son aventure chez les professionnels avec de nouvelles couleurs, au sein de l'équipe anglaise AC Oshea Cycling.

# JA Basket St Servant

Saison 2025-2026

## BUREAU

**Présidentes** : Mélissa DANIEL et Emilia ANDRE

**Trésorière** : Mathilde LE FEVRIER

**Secrétaire** : Delphine DANET

**Membres** : Elodie ROULEAU, Erwan HAMON, Victoria BOCHER, Laura LALY, Morane HAVARD LALY, Anne-Sophie BRUCHEC, Sylvie NOGUES

## LICENCIÉS ÉQUIPES

**34 licenciés :**

28 joueurs, 6 coachs/arbitres/bureau

**4 équipes:**

U13 Masc / U13 F (1) / U13 F (2) / Séniors F

## ENTRAÎNEMENTS

**U13** : Mercredi de 18h15 à 19h45

Entraîneurs : Victoria BOCHER et Enrique HAVARD

**Séniors F :**

Mercredi de 19h45 à 21h15

Vendredi de 19h45 à 21h15

## COACHS

U13 Masc : Erwann HAMON

U13 F(1) : Enrique HAVARD

U13 F(2) : Victoria BOCHER

## ÉVÉNEMENTS

- Soirée Beaujolais : 22 novembre 2025
- Tournoi nocturne : Printemps 2026
- Assemblée générale : 12 juin 2026

## LOCATION VAISSELLE

Assiettes / couverts / verres / saladiers

Moins de 100 couverts : 20€ (15€ associations)

De 100 à 200 couverts : 40€ ( 35€ associations)

## CONTACT

Tél : 06.65.60.82.44

Email : ja.basketstservant@gmail.com

**Mai 2025 :**  
**3 équipes**  
**de St Servant**  
**championnes**  
**du Morbihan**  
**en coupe FSCF.**  
**Bravo à tous !**





## Journée sport

### Aménagement

Avis aux sportifs : venez profiter de la table de ping pong sur le Bô !



Encadrés par un animateur de Profession Sport à Vannes et des bénévoles, les enfants de 6 à 12 ans viennent découvrir plusieurs sports collectifs le temps d'une journée.

Un grand merci aux bénévoles : Jocelyne et Marie-Noëlle

# Société de chasse



Pour cette nouvelle saison de chasse, les effectifs de notre société restent stables avec 42 chasseurs : 34 sociétaires et 8 actionnaires.

En ce qui concerne les populations de gibiers, elles se portent plutôt bien. Nous suivons toujours attentivement la présence du sanglier sur notre territoire. Ces derniers occasionnent de nombreux dégâts sur les cultures, il est donc impératif pour nous chasseurs de réguler ses effectifs.

Concernant le lièvre et le chevreuil, les populations se portent très bien. Les bons résultats obtenus lors des comptages nocturnes de janvier dernier nous permettent de bénéficier de plans de chasse intéressants. Ainsi, pour la saison en cours, la fédération nous a délivré 38 bracelets lièvres et 32 bracelets chevreuils.

La société de chasse participe aussi activement à la lutte contre les nuisibles notamment celle du rongondin : un rongeur qui occasionne de gros dégâts sur les berges des cours d'eau et les cultures et qui véhicule des maladies dont certaines sont transmissibles à l'homme (Leptospirose). Aussi, tous les ans, nos 4 piégeurs communaux, permettent de contenir l'expansion de cette espèce invasive en capturant plus d'une centaine de rongeurs sur la commune. Merci à eux !

Cette année 2025 a également été l'occasion de poursuivre un projet qui nous tenait à cœur : l'agrandissement de notre local de chasse. En effet, les nouvelles normes et l'augmentation des populations de chevreuils et de sangliers nous ont conduits à repenser l'aménagement de notre local. Débutés au cours de l'été 2024, les travaux devraient s'achever cet hiver. Aussi, je tiens particulièrement à remercier la municipalité pour l'achat des matériaux, ainsi que l'ensemble des chasseurs ayant participé à la réalisation des travaux.

Voilà, en bref, un petit aperçu des différentes actions qui viennent rythmer la vie de notre société de chasse tout au long de l'année.

Je terminerais par remercier l'ensemble des propriétaires et des exploitants qui nous permettent de pratiquer notre loisir sur leurs terrains et je vous donne rendez-vous le 7 mars prochain pour notre traditionnel repas de chasse.

L'ensemble des membres de l'association se joint à moi et vous souhaitent une bonne et heureuse année 2026 !

Pour l'association,  
Aymeric PIRIO

# Agenda



<b>10 janvier</b>	Vœux du Maire
<b>17 janvier</b>	Accueil des bébés 2024-2025
<b>18 janvier</b>	Galettes des rois (Avenir)
<b>20 février</b>	Conférence Téléthon (intervention d'un chercheur)
<b>28 février</b>	Concours de belote (Foustivités)
<b>7 mars</b>	Repas chasse
<b>15 et 22 mars</b>	Elections municipales
<b>3 avril</b>	Carnaval de l'école
<b>8 mai</b>	Concours de palets sur le Bô (Avenir)
<b>24 mai</b>	Rallye touristique Téléthon
<b>5 juin</b>	Assemblée générale Avenir
<b>28 juin</b>	Kermesse de l'école
<b>3 et 4 juillet</b>	Festi'val de l'Oust
<b>5 juillet</b>	Pardon de Saint Gobrien
<b>28 et 29 août</b>	Bar Ephémère
<b>30 août</b>	Pardon de Saint Julien (Bois du Gué)
<b>2 octobre</b>	Soirée karaoké Téléthon
<b>3 octobre</b>	Fest Diez Téléthon
<b>11 octobre</b>	Repas des ainés
<b>21 novembre</b>	Soirée Beaujolais
<b>5 décembre</b>	Téléthon national



# Commerce

## CHEZ GRENOUILLE

**Bar, multi-services, alimentation, dépôt de pain...**  
 Ouvert mardi de 7h00 à 13h30 et de 16h00 à 21h00\*, mercredi de 7h00 à 13h30 et de 16h00 à 20h00\*, jeudi de 07h00 à 13h30, vendredi de 07h00 à 13h30 et de 16h00 à 22h00\*, samedi de 8h00 à 13h30 et de 17h00 à 22h00\* et dimanche de 8h00 à 13h30 et de 17h00 à 20h00\*

\*horaires ajustables selon animation ou match télévisé

## EPICERIE AMBULANTE « NOTRE ÉPICERIE »

Le jeudi. 02.97.93.03.91 – 06.45.72.42.71

**Restauration rapide, deux Food-trucks desservent St Servant dans les deux cas il est préférable de passer vos commandes en tout début de soirée.**

## LE PETIT BAR A FRITES

Burgers, frites, saucisses, fish&chips. Présent tous les dimanches place du Bô à partir de 18h00 et joignable au 06.50.51.58.35

## MOWGLI PIZZ'

Pizzas à emporter place du Bô tous les samedis de 17h30 à 21h30 et joignable au 06.98.18.98.11

## PRODUCTEURS LOCAUX :

**Johan CLEQUIN** – Viande de Porc joignable au 06.89.73.34.10 Dépôts ponctuels chez Grenouille.



**SARL AU GREE DE L'AGNEAU** - Vincent BIENFAIT joignable au 08.92.97.62.22

**MARAICHER CHRISTOPHER HOLLANDERS** - 06.71.11.72.85. Paniers à réserver jusqu'au mercredi et livrés chez Grenouille le vendredi.

**BRENATURE** – élevage de porcs bio, vaches salers, joignable au 06.17.89.19.81

**LE TY'POTAGER** - maraicher – 07.68.61.92.62

## COIFFURE À DOMICILE :

**Claire Coiffure** joignable au 07.61.79.89.01. Du lundi au vendredi, de 9h à 19h

## ARTISANS :

**Vertige Toiture (couvreur)** : vertigetoiture@gmail.com ou 06 80 80 19 07

**Mathilde N (bottièrre)** : 06.49.71.25.97

**VR (carport, abris de jardin, pergolas, modification de charpente, aménagement de combles, nettoyage de toiture)** : creation.vr@rousseau.im ou 06.85.35.68.83

## SERVICE À LA PERSONNE :

**Dom'Aide Conseil** – accompagnement personnalisé pour toutes démarches administratives

Laurence : 06 62 86 54 18  
- domaideconseil@gmail.com



Pardon du Bois du Gué - août 2025

**Merci aux personnes qui contribuent au fleurissement des chapelles et de l'église.**



Fête de la musique - juin 2025



Kermesse de l'école



Noël de l'école - 2025



Noël de l'école - 2025